



Gourin

Rapport d'analyse des offres finales

Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'une DSP

Affaire n°BREP220089 – 28/11/2022

Affaire suivie par Cécile Déléaud – 06.81.46.08.18 – cecile.deleaud@irh.fr



	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Emma Gautier	Ingénieure d'études	28/11/2022	
Approbation	Cécile Déléaud	Chef de projet GSP	28/11/2022	

Sommaire

Préambule	2
1. Procédure	3
1.1. Processus de la consultation	3
1.2. Complétude des offres	4
1.3. Critères d'analyse des offres	4
1.4. Évaluation des offres	5
2. Analyse des offres	6
2.1. Critère n°1 : Valeur financière	6
2.1.1. Coût du service	6
2.1.2. Coût à l'utilisateur	17
2.1.3. Synthèse critère n°1	21
2.2. Critère n°2 : Qualité du service	22
2.2.1. Continuité de service	22
2.2.2. Relation à l'utilisateur	27
2.2.3. Gouvernance et suivi du contrat	33
2.2.4. Synthèse critère n°2	35
2.3. Critère n°3 : Valeur technique	36
2.3.1. Performance du réseau	36
2.3.2. Qualité des rejets et boues	43
2.3.3. Renouvellements	48
2.3.4. Investissements	52
2.3.5. Modalités d'exploitation	55
2.3.6. Développement durable et actions sociales	59
2.3.7. Synthèse critère n°3	64
2.4. Synthèse générale	65
3. Modifications du projet de contrat proposées	67
3.1. Modifications proposées par SAUR	67
3.2. Modifications proposées par SUEZ Eau France	70
3.3. Modifications proposées par STGS	70

Préambule

La ville de Gourin (ci-après «la Collectivité») est compétente en matière d'assainissement collectif sur son territoire. L'exploitation des installations du service est actuellement déléguée à la société SAUR par un contrat de marché public de prestations de services entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, et modifié par un avenant le 20 mars 2020. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La présente procédure a donc pour objet de confier une délégation de service public portant sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées en assainissement collectif sur le territoire de la Collectivité.

Les principales caractéristiques du projet de contrat sont les suivantes :

Durée : 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 avec une échéance au 31 décembre 2028.

Les installations mises à disposition à la date de la signature du présent contrat sont :

- 1 station d'épuration
- 7 postes de relèvement
- 36,7 km de réseaux
- 1 785 branchements

1. Procédure

1.1. Processus de la consultation

Le principe d'une délégation de service public pour la gestion du service de l'assainissement collectif a été approuvé au cours des délibérations du Conseil municipal le 9/06/2022.

Le cadre juridique retenu par le Conseil municipal est celui de la concession de service, sous forme de délégation de service, régie par les dispositions du Code de la commande Publique ainsi que par les articles L.1410-1 à L.1410-3, L.1411-1 à 1411-19 du CGCT et R.1411-1 à R.1411-8 du CGCT.

L'avis favorable du Comité technique (CT) a été recueilli respectivement lors de la séance du 03/05/2022.

La Collectivité a envoyé à la publication, le 20/06/2022, un avis de publicité dans les parutions suivantes :

- sur le profil acheteur de la Collectivité : centralesdesmarches.com, le 27 juin 2022

Une procédure ouverte a été organisée (dépôt simultané des candidatures et des offres).

Les visites obligatoires se sont déroulées le 12 juillet 2022.

La date limite de remise des plis était fixée au 12/09/2022 à 12h.

3 opérateurs économiques ont répondu à cet appel à la concurrence avant la date et l'heure limite de dépôt des plis :

- SAUR
- STGS
- SUEZ EAU France

L'ouverture des candidatures a eu lieu lors de la Commission de Délégation de Service Public du 12/09/2022 à 14h00. La présentation du rapport d'analyse des candidatures a eu lieu le 12/09/2022. Une suspension de séance a permis à l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage en liaison avec les services de la Collectivité, d'analyser les candidatures. Les 3 candidatures ont été jugées conformes aux exigences et démontrant :

- Des garanties professionnelles et financières suffisantes à l'exécution du service public d'assainissement collectif
- Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du Code du travail
- Leur aptitude à assurer l'exécution et la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le Service public

L'ouverture des offres a eu lieu également le 12/09/2022, à 14h. L'analyse des offres a été confiée à l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage en liaison avec les services de la Collectivité. La présentation de l'analyse des offres est réalisée par IRH Ingénieur Conseil en préambule de la Commission de délégation de Service Public le 11/10/2022.

La Commission de délégation de service public a proposé d'entrer en voie de négociation avec chaque société précitée afin qu'elles puissent optimiser leur offre financière et apporter des précisions sur leur offre de service et les engagements pris dans le cadre de celle-ci.

Au vu de l'avis de la Commission de délégation de service public du 11 octobre 2022, le Maire a ainsi décidé d'engager une négociation avec les candidats SAUR, STGS et SUEZ EAU France.

La négociation a donc été engagée par le Maire avec les sociétés SAUR, STGS et SUEZ EAU France.

Monsieur Le Maire a envoyé à chaque société un courrier le 18 octobre 2022 afin de lui demander des précisions sur le contenu de son offre. Les candidats devaient lui remettre leur réponse le 25 octobre 2022 à 12h00. Les candidats ont apporté une réponse aux questions posées par Monsieur Le Maire dans les délais.

Monsieur Le Maire a donc organisé une réunion de négociation dans les locaux de la Mairie avec les sociétés SAUR, STGS et SUEZ EAU France le 07 novembre 2022, respectivement à 13h30, 14h45 et 16h00.

Monsieur Le Maire a demandé, dans un courrier envoyé le 09 novembre 2022, aux candidats de remettre une nouvelle offre pour le 16 novembre 2022 à 12h00.

Les candidats ont remis une nouvelle offre dans les délais. Ces offres ont été analysées.

L'analyse des offres finales est détaillée dans la suite de ce rapport composé d'une analyse technique, financière et juridique selon 3 critères.

1.2. Complétude des offres

Les 3 offres sont formellement complètes.

SAUR, STGS et SUEZ ont respecté le formalisme des notes justificatives, conformément à l'article 18 du règlement de la consultation.

1.3. Critères d'analyse des offres

Les critères d'analyse des offres mentionnés à l'article 19 du règlement de consultation sont les suivants.

Ils ne sont ni pondérés, ni hiérarchisés.

- **Valeur financière**

Ce critère sera apprécié au travers de :

- Coût du service (analyse des charges d'exploitation et de renouvellement, des amortissements et du résultat brut)
- Coût à l'utilisateur (facture 120 m³, prix du règlement de service, formule de révision)

- **Qualité du service**

Ce critère sera apprécié au travers de :

- Continuité de service (astreinte, gestion de crise)
- Relation à l'utilisateur (gestion clientèle, gestion des impayés, communication et sensibilisation auprès des usagers, engagement de délais de réponse aux demandes des usagers)
- Gouvernance et suivi du contrat (transparence des informations et accès à distance, réunions, communication)

- **Valeur technique**

Ce critère sera apprécié au travers des éléments d'appréciation suivants :

- Performance du réseau (eaux claires parasites, contrôle de branchements, connaissance du réseau, conseil de gestion patrimoniale des réseaux)
- Qualité des rejets et des boues (analyses, curages)
- Renouvellements
- Modalités d'exploitation (moyens humains, sous-traitance, programme d'entretien)

- Développement durable (économie d'énergie, économies d'eau, énergies renouvelables)
- Politique qualité et sociale (certifications, gestion/reprise du personnel, politique d'insertion)

1.4. Évaluation des offres

Pour permettre une analyse simple et claire des offres, nous attribuons une couleur représentant la qualité de l'offre pour chaque point analysé. Le code couleur utilisé est le suivant :

Très bien	Bien	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-----------	------	-------	----------	----------------	--------------

Cette méthode d'appréciation est ensuite généralisée à chaque élément d'appréciation puis à chaque critère afin d'établir une appréciation globale des offres la plus représentative. Cet avis sur les offres a permis d'admettre les offres en négociation.

2. Analyse des offres

2.1. Critère n°1 : Valeur financière

2.1.1. Coût du service

2.2.1.1. Rentabilité du contrat

Ce point est analysé pour vérifier la viabilité du contrat mais il n'est pas pris en compte dans l'appréciation des offres.

EQUILIBRE D'EXPLOITATION - 2023	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11
Total des recettes	162 189 €	150 464 €	182 240 €
Total des charges	161 650 €	150 470 €	185 799 €
Résultat avant impôts	539 €	- 6 €	- 3 559 €
Rentabilité attendue	0,33%	0,00%	-1,95%

La rentabilité attendue par les candidats sur la première année du contrat est relativement faible voire négative pour le candidat SUEZ qui prévoit un niveau de charges supérieur aux deux autres candidats.

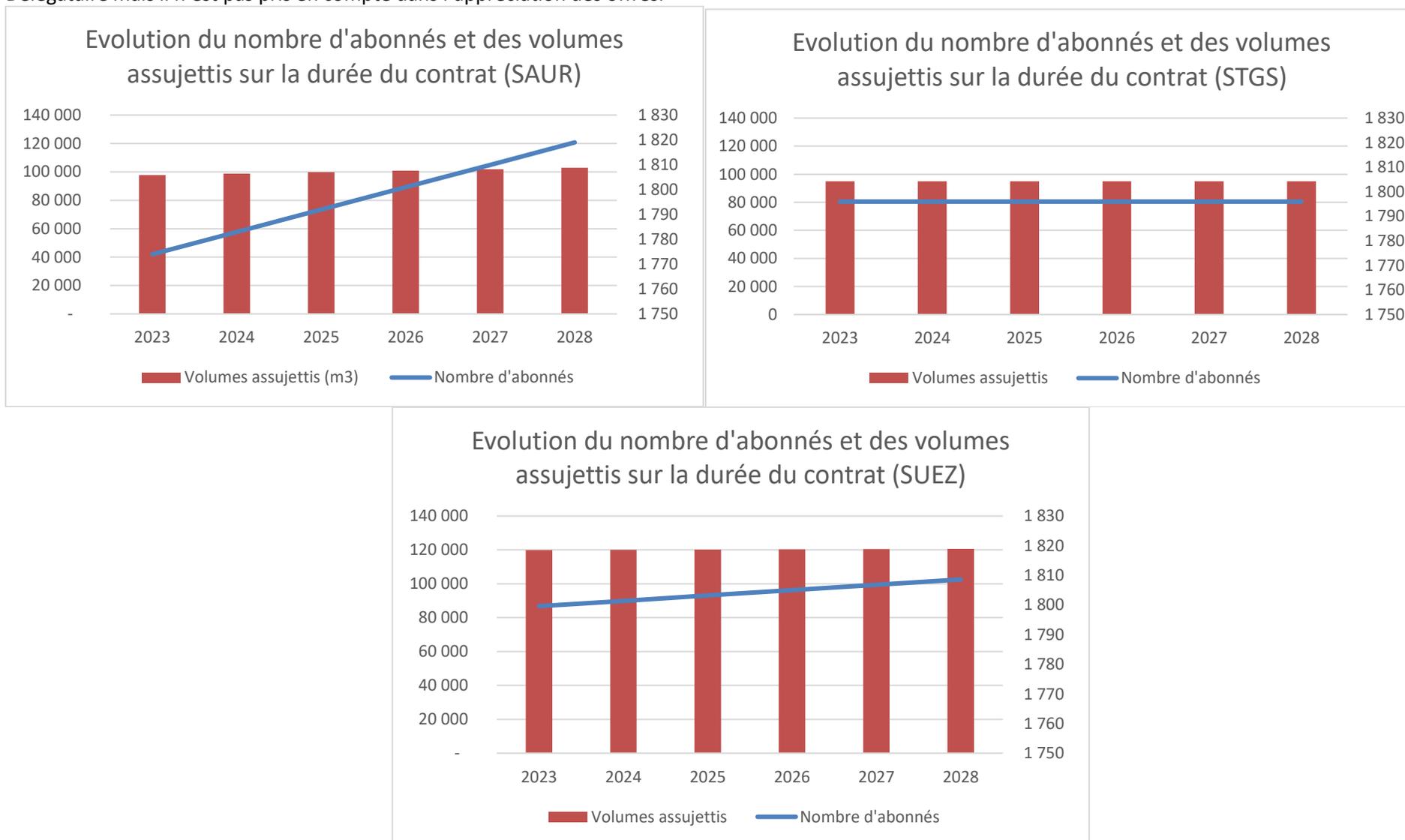
Sur la durée du contrat, la rentabilité prévue par les candidats SAUR et STGS est plus forte sauf pour SUEZ, qui prévoit une rentabilité faible :

EQUILIBRE D'EXPLOITATION - durée du contrat	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11
Total des recettes	992 519 €	902 784 €	1 096 178 €
Total des charges	976 089 €	871 868 €	1 096 024 €
Résultat avant impôts	16 430 €	30 916 €	154 €
Rentabilité attendue	1,66%	3,42%	0,014%

Les candidats ont peu de marges de manœuvre sur ce point, l'offre du candidat SUEZ est tout juste positive, ce qui lui fait prendre un risque financier. L'offre du candidat STGS présente la plus forte rentabilité, elle est toutefois à pondérer car elle est dans les valeurs basses observées.

2.2.1.1.1. Assiettes de facturation

L'estimation des recettes est aux risques et périls du Délégué. Ce point est donc analysé pour vérifier la cohérence des hypothèses et les risques pris par le Délégué mais il n'est pas pris en compte dans l'appréciation des offres.



Le candidat SAUR prévoit une hausse constante du nombre d'abonnés sur la durée du contrat (+2,54%) ainsi que des volumes assujettis en hausse jusqu'en 2028 avec une augmentation de 5,13%.

Le candidat STGS ne prévoit aucune variation du nombre d'abonnés ni des volumes assujettis sur la durée du contrat, ce qui peut être un peu optimiste.

Le candidat SUEZ prévoit une faible hausse des abonnés et des volumes assujettis sur l'ensemble de la durée du contrat (+0,5%).

2.2.1.1.2. Recettes du service

REPARTITION DES RECETTES	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11
Exploitation du service	153 476 €	148 214 €	182 240 €
Travaux attribués à titre exclusif	6 300 €	- €	- €
Produits accessoires	2 413 €	2 250 €	- €
Total des recettes	162 189 €	150 464 €	182 240 €

Les recettes prévisionnelles sont celles pour 2023. Le candidat SAUR prévoit 7,8 % de recettes par rapport au candidat STGS. Les recettes du candidat SUEZ reposent seulement sur l'exploitation du service.

Le candidat SAUR prévoit la création de trois branchements neufs par an (2 100 € HT). Les candidats SUEZ et STGS ne prévoient aucune création de branchements neufs sur la durée du contrat : ils sous-évaluent cette recette car même sans l'exclusivité de création des branchements neufs, ils seront probablement sollicités pour en créer.

Pour le candidat SAUR, les produits et accessoires correspondent aux frais de contrôle et frais d'accès au service (2 413€). Pour le candidat STGS, les produits et accessoires correspondent aux 15 contrôles de branchements neufs pour les cessions immobilières (2 250€). Le candidat SUEZ ne prévoit aucune recette sur les produits et accessoires.

2.2.1.2. Charges d'exploitation

2.2.1.2.1. Les charges d'exploitation directes

Elles sont synthétisées dans le tableau suivant :

CHARGES D'EXPLOITATION	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11
Personnel	26 951 €	32 362 €	29 025 €
Energie	28 408 €	43 148 €	71 428 €
Produits de traitement	3 115 €	6 003 €	8 062 €
Analyses	2 881 €	3 460 €	2 600 €
Sous-traitance, matières et fournitures	39 492 €	13 247 €	40 494 €
Autres dépenses d'exploitation	20 250 €	10 964 €	9 960 €
Autres frais	7 916 €	11 645 €	718 €
Impôts locaux et taxes	1 914 €	1 708 €	1 953 €
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)	1 396 €	3 000 €	1 989 €
Redevance pour frais de contrôle	- €	1 329 €	3 000 €
Total des charges d'exploitation	132 323 €	126 866 €	169 229 €

Sur la première année du contrat, les charges d'exploitation sont plus importantes de 4,3% pour le candidat SAUR vis-à-vis du candidat STGS. La différence se fait sur les charges liées à la sous-traitance et aux matières et fournitures : elles représentent le triple de celles du candidat STGS, qui prévoit davantage de temps passé par ses propres agents. Il est donc important de considérer le cumul des dépenses de personnel et des missions sous-traitées.

Le candidat SUEZ prévoit des charges d'exploitation plus importantes par rapport aux deux autres candidats : + 28 % par rapport à SAUR et + 33 % par rapport à STGS. Les charges liées à l'énergie de SUEZ sont 2,5 fois plus élevées que celles de SAUR et 1,6 fois plus élevées que celles de STGS.

Le coût moyen par ETP est plus élevé pour le candidat STGS (22 006 €/an.ETP) que pour le candidat SAUR (13 745 €/an.ETP) et que le candidat SUEZ (13 932€/an.ETP).

Concernant l'estimation des **dépenses énergétiques**, chaque candidat a précisé les consommations et tarifs unitaires associés.

SAUR :

Descriptif	Unité	Prix unitaire	Quantité	Total 1ère année
Energie				28 408 €
A détailler (exemple abonnement, kwh...)				- €
Station d'épuration	<i>abonnement</i>	2 150,00 €	1	2 150 €
	<i>kwh</i>	0,1243 €	155633	19 345 €
PR Pré Logé	<i>abonnement</i>	2 150,00 €	1	2 150 €
	<i>kwh</i>	0,1434 €	50000	7 172 €
PR Pré Jacques	<i>abonnement</i>	339,00 €	1	339 €
	<i>kwh</i>	0,1589 €	13074	2 077 €
PR Guerneach	<i>abonnement</i>	94,00 €	1	94 €
	<i>kwh</i>	0,1589 €	1800	286 €
PR St Philibert	<i>abonnement</i>	94,00 €	1	94 €
	<i>kwh</i>	0,1589 €	289	46 €
PR du Guirzout	<i>abonnement</i>	94,00 €	1	94 €
	<i>kwh</i>	0,1589 €	497	79 €
PR Moulin Madame	<i>abonnement</i>	216,00 €	1	216 €
	<i>kwh</i>	0,1589 €	555	88 €
PR Saint Nicolas	<i>abonnement</i>	94,00 €	1	94 €
	<i>kwh</i>	0,1589 €	320	51 €
économie Pure Control (économie de ce procédé lissée sur la durée totale du contrat)	<i>kwh</i>	0,1243 €	-14266	1 773 €
économie OKWind (économie de cet investissement lissée sur la durée totale du contrat)	<i>kwh</i>	0,1243 €	-33738	4 194 €
				- €

STGS :

Descriptif	Unité	Prix unitaire	Quantité	Total 1ère année
Energie				43 148 €
A détailler (exemple abonnement, kwh...)				- €
				- €
STEP de Guirzout	kWh	0,19 €	151 000	28 690 €
PR PRE LOGE	kWh	0,23 €	45 000	10 350 €
PR Guerneach	kWh	0,33 €	1 600	528 €
PR GUIRZOUT	kWh	0,53 €	300	159 €
PR PRE JACQUES	kWh	0,26 €	11 000	2 860 €
PR de ST PHILIBERT	kWh	0,53 €	300	159 €
PR MOULIN MADAME	kWh	0,36 €	600	216 €
PR ST NICOLAS	kWh	0,53 €	350	186 €
				- €
				- €
				- €

SUEZ :

Descriptif	Unité	Prix unitaire	Quantité	Total 1ère année
Energie				71 428 €
Postes de relèvements				22 695 €
Abonnement	Forfait	2 653,13 €	1	2 653 €
Consommation	kWh	0,3410 €	58 773	20 042 €
Stations d'épuration				48 734 €
Abonnement	Forfait	2 653,13 €	1	2 653 €
Consommation	kWh	0,2736 €	168 423	46 081 €

Les coûts unitaires du candidat STGS sont globalement plus élevés (STEP et PR), mais ils contiennent ceux des abonnements, que le candidat n'a pas distingués, contrairement aux deux autres candidats. La consommation d'énergie prévue par les candidats STGS et SUEZ est plus élevée que pour le candidat SAUR. Au cours des négociations, le candidat SUEZ a modifié les coûts unitaires de consommation d'énergie, nettement à la hausse, en indiquant que les coûts initiaux indiqués ne présentaient pas les coûts réels, en cours de négociation au moment de la remise des offres initiales et qu'ils étaient désormais connus au moment des négociations. Par ailleurs, il est étonnant que le candidat SUEZ prévoie le même abonnement pour l'ensemble des postes de refoulement d'une part et la station d'épuration d'autre part.

2.2.1.3.2 Autres dépenses d'exploitation

AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11
– télécommunication, postes et télégestion	926 €	480 €	1 576 €
– engins et véhicules	4 333 €	5 849 €	1 967 €
– informatique	11 170 €	1 000 €	3 029 €
– assurance	927 €	575 €	1 409 €
– locaux	2 436 €	- €	825 €
– divers	458 €	3 060 €	1 152 €
Total Autres dépenses d'exploitation	20 250 €	10 964 €	9 958 €

Les dépenses d'exploitation varient beaucoup entre le candidat SAUR et les candidats STGS et SUEZ pour la première année du contrat, notamment sur le poste « informatique ». Le candidat SAUR a indiqué lors des négociations qu'il s'agissait des licences des outils métiers, qui figuraient dans cette ligne ; antérieurement, cette ligne de charge était sur la ligne de personnel. Ce qui explique là encore le nombre d'ETP optimisé du candidat SAUR.

2.2.1.3. Renouvellement

2.2.1.3.1. Plan de renouvellement

RENOUVELLEMENTS	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11
Renouvellement programmés équipements	73 356 €	66 150 €	37 826 €
Renouvellement non programmés équipements	7 830 €	4 200 €	14 366 €
Total	81 186 €	70 350 €	52 192 €

Le candidat SAUR prévoit le plus de renouvellements programmés alors que le candidat SUEZ prévoit le plus de renouvellements fonctionnels. L'offre du candidat SAUR semble équilibrée entre les renouvellements programmés et les renouvellements fonctionnels.

2.2.1.3.2. BPU branchement

Pour faciliter l'analyse, nous réalisons une simulation de devis pour un branchement neuf de 1 mètre avec pose d'un regard de branchement. Le devis-type pour branchement neuf donne le prix suivant :

BPU branchement	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11
Prix HT	2 100 €	2 035 €	1 585,25 €
TVA 20%	420 €	407 €	317 €
Total TTC	2 520 €	2 442 €	1 902 €

Le candidat SUEZ prévoit un plus faible montant du BPU branchement, bas par rapport au prix du marché mais les deux autres candidats proposent un BPU branchement dans la fourchette actuelle de prix. Le numéro 4 du prix du BPU (terrassment) est deux fois plus élevé chez SAUR que chez SUEZ.

2.2.1.4. Investissements

Le détail des investissements est présenté ci-dessous, pour chaque candidat :

SAUR :

DETAIL DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (Biens de retour)							
Liste des investissements	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
	A détailler						
OPTION 1 : relevé des affleurants au GPS de classe A	2 324 €	2 324 €	2 324 €	2 324 €	2 324 €	2 324 €	13 946 €
Panneaux pédagogique à la station d'épuration (2 unités)	185 €	185 €	185 €	185 €	185 €	185 €	1 108 €
Analyse de risques et défaillances du système d'assainissement	528 €	528 €	528 €	528 €	528 €	528 €	3 170 €
Etude H2S année 1	273 €	273 €	273 €	273 €	273 €	273 €	1 641 €
Tracker OK WIND	808 €	808 €	808 €	808 €	808 €	808 €	4 846 €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	4 118 €	24 710 €					

STGS :

DETAIL DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (Biens de retour)							
Liste des investissements							TOTAL
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
amélioration de la sécurité	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
barres anti chutes sur les PR du Guirzout et PR du Guerneach	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3 000 €
panneaux photovoltaïques	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	10 000 €
géoréférencement en classe A	4 014 €	4 014 €	4 014 €	4 014 €	4 014 €	4 014 €	24 086 €
TOTAL	6 181 €	37 086 €					

SUEZ : Aucun investissement

La sécurisation des PR par la STGS était une proposition faite par le candidat ainsi que les panneaux photovoltaïques. Le candidat SAUR prévoit l'option obligatoire sur la cartographie numérique des ouvrages enterrés existants avec une précision de classe A. Le candidat SUEZ ne prévoit pas l'option obligatoire dans son offre. Le candidat SAUR propose également des panneaux pédagogiques et un tracker OKWind.

2.2.1.5. Autres charges

AUTRES CHARGES	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11
Contribution des services centraux et recherche	4 866 €	- €	4 608 €
Frais de structure et frais généraux	4 866 €	3 200 €	- €
Charges relatives aux renouvellements	13 531 €	11 725 €	8 699 €
Charges relatives aux investissements	4 118 €	6 181 €	- €
Charges relatives aux investissements du domaine privé	- €	- €	1 009 €
Aléas et risques	324 €	- €	- €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1 622 €	2 500 €	2 252 €
Total des autres charges d'exploitation	29 327 €	23 606 €	16 568 €

Les charges liées à la contribution des services centraux et recherche sont nulles pour le candidat STGS. Elles sont du même ordre de grandeur pour SAUR et SUEZ. En revanche, les charges liées aux frais de structure et aux frais généraux sont plus élevées pour le candidat SAUR (+ 52% par rapport à STGS). Le candidat SAUR prévoit davantage de moyens financiers pour le renouvellement.

→ Appréciation Coût du service

ANALYSE PAR ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Rentabilité du contrat	Rentabilité du contrat correcte.	Rentabilité du contrat la plus élevée.	Rentabilité plus faible que les deux autres candidats. Aucune marge de manœuvre.
Charges d'exploitation	Les charges liées à la sous-traitance et aux matières et fournitures sont plus élevées, en compensation de charges de personnel optimisées. Mais le total des charges d'exploitation est optimisé.	Les charges liées à l'énergie et au personnel sont élevées. Mais le total des charges d'exploitation est le plus faible des trois candidats.	Les charges liées aux produits de traitement et à l'énergie sont élevées.
Renouvellement	Bon équilibre entre renouvellements programmés et renouvellements fonctionnels.	Renouvellement programmé important mais renouvellement fonctionnel faible	Renouvellement programmé moins élevé, mais renouvellement fonctionnel plus élevé.
Investissements	Nombreux investissements proposés et cohérents : panneaux pédagogiques, tracker OKWind, option obligatoire de la cartographie numérique des ouvrages enterrés existants avec une précision de classe A.	Investissements proposés cohérents : sécurisation des PR du Guirzout et de Guerneach, panneaux photovoltaïques. Option obligatoire de la cartographie numérique des ouvrages enterrés existants avec une précision de classe A.	Aucun investissement proposé
Autres charges	Charges de frais de structure plus élevées. La redevance pour frais de contrôle a été supprimée.	Autres charges optimisées	Les montants des « autres charges » sont équilibrés.
Appréciation Coût du service	Coût du service cohérent, avec un renouvellement équilibré. Les charges liées à la sous-traitance sont plus élevées.	Coût du service correct, avec un renouvellement programmé plus important mais les charges liées à l'énergie et au personnel sont un peu plus élevées.	Coût du service correct, avec un renouvellement fonctionnel plus important et pas d'investissements. Les charges de produits de traitement et d'énergie sont élevées.

2.1.2. Coût à l'utilisateur

2.2.2.1. Prix de l'eau

TARIFICATION	SAUR 16-11	STGS 16-11	SUEZ 16-11	TARIF ACTUEL (tranche 30-120 m3)	TARIF ACTUEL (tranche 1-30 m3)
Abonnement	30,00 €	30,00 €	40,00 €	70,84 €	
Part variable	0-30 m3 : 0,4361 € 31 m3 et au-delà : 1,4128 €	0-30 m3 : 0,69 € 31 m3 et au-delà : 1,39 €	0,9191 €	2,47 €	0,73 €
Facture PART DELEGATAIRE 120 m3 (€ HT/an)	170,24 €	175,80 €	150,29 €	315,04 €	
Part dans les tarifs au 1er janvier 2022	54,0%	55,8%	47,7%		
Facture PART DELEGATAIRE 80 m3 (€ HT/an)	113,72 €	120,20 €	113,53 €	216,24 €	

La tarification par tranche a été demandée aux candidats pour reprendre celle existant actuellement.

Le candidat SUEZ ne propose pas de tarification par tranches. Mais la facture 120 m³ est plus faible que celles des deux autres candidats (- 14,5 % par rapport à STGS et - 11,7 % par rapport à SAUR), alors que l'abonnement de SUEZ est 10 euros plus élevé que les deux autres candidats.

à noter que la facture 120 m³ actuelle comprend également la part communale, qui finance les investissements : avec la création de la délégation de service public, la part communale sera diminuée des recettes servant jusqu'alors à rémunérer le prestataire, payé directement par le budget annexe assainissement.

La consommation moyenne en Bretagne étant non pas de 120 m³ par an mais de 80 m³ par an, le calcul de cette facture moyenne est également présenté. Avec ce calcul, les candidats SAUR et SUEZ ont un montant quasi équivalent de facture, le candidat STGS a le montant le plus élevé, avec un écart de l'ordre de 5%.

2.2.2.2. Prix du règlement de service

Les montants proposés sont corrects. Au cours des négociations, le candidat SAUR a réduit ses montants.

Libellé	SAUR : Tarif de base en € HT au 01/01/2023	STGS : Tarif de base en € HT au 01/01/2023	SUEZ : Tarif de base en € HT au 01/01/2023
Frais d'accès au service avec déplacement	25	45	92,35
Pénalité pour non-paiement de facture dans le délai	13,86	à la charge du délégataire de l'eau potable dans le cadre de la convention	27,78
Frais de relance	4,53	à la charge du délégataire de l'eau potable dans le cadre de la convention	0
Frais de mise en demeure	13,23	à la charge du délégataire de l'eau potable dans le cadre de la convention	16,85
Forfait d'intervention pour travaux minimes y compris frais de déplacement (hors fournitures de pièces)	90	Sans objet	52,00
Frais de contrôle des ouvrages de récupération des eaux de pluie	126,00	Sans objet	135,00
Frais de contrôle de bonne exécution des branchements neufs réalisés par un tiers, avant raccordement, y compris déplacement et rapport de visite	126	150	124,52
Frais de contrôle pour un branchement existant (de type maison individuelle) dans le cadre d'une cession, y compris déplacement, rapport de visite	173,25	150	X
Frais de contrôle pour un branchement neuf ou existant de type maison individuelle - CONTRE-VISITE	90	X	X
Frais de contrôle pour un branchement existant (de type habitat collectif) dans le cadre d'une cession, y compris déplacement et rapport de visite	90	150	X
Frais de contrôle pour un branchement neuf ou existant de type habitat collectif - CONTRE-VISITE	60	X	X
Désobstruction d'un branchement rendue nécessaire par infraction au règlement de service ou la négligence ou la maladresse de l'utilisateur	115,50	X	X

2.2.2.3. Formule de révision des tarifs

SAUR

Composante	Pondération	Indice
Part fixe	0,15	
Personnel	0,20	ICHT-E
Energie	0,15	10534769
Frais Divers	0,35	FD
Fournitures	0,15	TP10a
Total	1,00	

STGS :

Composante	Pondération	Indice
Part fixe	0,15	
Personnel	0,20	ICHT-E
Energie	0,24	10534769
Frais Divers	0,26	FSD2
Fournitures	0,14	TP10a
Total	1,00	

SUEZ :

Composante	Pondération	Indice
Part fixe	0,150	
Personnel	0,249	ICHT-E
Energie	0,332	10534769
Frais Divers	0,169	FSD2
Fournitures	0,100	TP10a
Total	1,00	

Le candidat SAUR propose l'indice FD pour les frais divers, moins inflationniste actuellement que l'indice FSD2. La ventilation des charges proposée par chaque candidat a permis de déterminer ces coefficients.

→ Appréciation Coût à l'usager

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Prix de l'eau	Le prix de l'assainissement est le moins élevé que STGS. Le prix de l'abonnement est moins élevé que SUEZ.	Le prix de l'assainissement est plus élevé que le candidat SAUR.	Le prix de l'assainissement est moins élevé ; cohérent avec l'absence d'investissement. Mais le prix de l'abonnement est plus élevé. Le candidat ne propose pas de tarification par tranches.
Prix du règlement de service	Prix moyen.	Prix moyen ; le candidat ne précise pas les frais à la charge du délégataire de l'eau potable (convention).	Prix moyen
Formule de révision	Formule de révision cohérente	Formule de révision cohérente	Formule de révision cohérente
Appréciation Coût à l'usager	Le prix de l'assainissement est cohérent et moins élevé que STGS.	Le prix de l'assainissement est plus élevé, logiquement du fait de la part variable (0-30 m³) plus élevée.	Le prix de l'assainissement est le moins élevé des 3 candidats, logiquement du fait de l'absence d'investissements proposés et l'absence de tarification par tranches

2.1.3. Synthèse critère n°1

ANALYSE PAR ELEMENTS D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Coût du service	Coût du service cohérent, avec un renouvellement équilibré. Les charges liées à la sous traitance sont plus élevées.	Coût du service correct, avec un renouvellement programmé plus important mais les charges liées à l'énergie et au personnel sont un peu plus élevées.	Coût du service correct, avec un renouvellement fonctionnel plus important mais pas d'investissements. Les charges de produits de traitement et d'énergie sont élevées.
Coût à l'utilisateur	Le prix de l'assainissement est cohérent et moins élevé que STGS.	Le prix de l'assainissement est plus élevé, logiquement du fait de la part variable (0-30 m ³) plus élevée	Le prix de l'assainissement est le moins élevé des 3 candidats, logiquement du fait de l'absence d'investissements proposés et de tarification par tranches
Appréciation critère n°1	Le coût du service est cohérent et le coût à l'utilisateur est moins important que STGS.	Le coût du service est correct mais le coût à l'utilisateur est important, en partie à cause du prix de l'assainissement élevé.	Le coût du service est cohérent et le coût à l'utilisateur est moins important malgré un abonnement plus élevé.

2.2. Critère n°2 : Qualité du service

2.2.1. Continuité de service

ORGANISATION DE L'ASTREINTE	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Délai d'intervention	TS7	<ul style="list-style-type: none"> 30 min 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> 45 min 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> 30 min maximum
Personnel mobilisable	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Niveau Intervention : 1 agent sur le territoire Ouest Morbihan et si besoin 24 agents de la Direction d'Exploitation Morbihan Niveau Orienteur : 1 agent de niveau encadrement intermédiaire et si besoin 1 niveau orienteur supplémentaire de la Direction Exploitation Morbihan Niveau Gestion de crise : > 100 agents et si besoin la totalité des agents de la Direction Exploitation Morbihan et du CPO de Vannes (voire agents des départements voisins) 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Niveau 1: agent d'exploitation ou électromécanicien (en renfort : 4'ETP d'astreinte présent sur le périmètre de l'agence) Niveau 2: Agent de maitrise (chef de secteur) Niveau 3: Direction (direction du siège ou chef d'agence) Supports du siège mobilisables : ingénieurs en hydraulique EU et traitement des EU 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Astreinte téléphonique et télécontrôle : 2 personnes, 10 si besoin Agents techniques de proximité : 1 personne de proximité + RIA Environnement (hydrocurage), 7 personnes de la région Bretagne si besoin Agent de maîtrise : 1 personne de proximité, 7 personnes de la région Bretagne si besoin Cadre : 1 personne sur la région Bretagne, 5 personnes sur le Grand Ouest si besoin
Groupes électrogènes	TS7	<ul style="list-style-type: none"> 4h 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> 6h 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> 4h maximum
Appréciation						

GESTION DECRISE		SAUR	STGS		SUEFranceFrance	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Plan de gestion de crise	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des installations de la commune de GOURIN au Plan de Gestion de Crise de la Direction Exploitation Morbihan. 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Dès la première année : une étude sécurité du système de traitement afin d'identifier les ouvrages les plus sensibles du système et d'étudier les dispositions permettant de les fiabiliser. 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Plan national de gestion de crise et rédaction d'un plan interne de crise spécifique à la Collectivité dans un délai de 6 mois.
Exercices de crise	TS7	<ul style="list-style-type: none"> 1 exercice de simulation de crise sera réalisé au cours du contrat sur le périmètre du Territoire Ouest Morbihan, en faisant participer l'ensemble des parties prenantes Rédaction d'un rapport qui sera partagé avec la collectivité. 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> 1 exercice mettant en œuvre le plan de gestion de crise. La Collectivité sera associée à cet exercice et un retour sera fait avec l'ensemble des intervenants 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement
Organisation de la gestion de crise	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Déclenchement de la cellule de crise Détention d'une organisation mobilisable de jour comme de nuit : astreinte 7j/7 et 24h/24, CPO 24h/24 et service client avec numéro unique 24h/24 Disposition des moyens humains et techniques pour résoudre la crise 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> En sus du personnel spécifiquement affecté au contrat, les effectifs mobilisables en cas de crise seront l'ensemble du personnel de notre Centre Bretagne, à savoir 25 personnes. <p>L'ensemble des équipes de S.T.G.S. est solidaire pour gérer</p> <ul style="list-style-type: none"> une crise. Procédure de gestion de crise. Cette procédure décrit précisément les modalités d'entrée en crise et l'organisation à mettre en place pour y faire face efficacement. Il s'agit d'évaluer précisément la 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Des moyens humains et techniques locaux disponibles en permanence Une cellule de crise pour piloter les opérations et communiquer avec les autorités (VISIO) Le renfort des moyens régionaux et nationaux en cas de crise plus grave, Les moyens d'alerte et de communication en temps réel auprès de la population

				<p>situation (nombre de personnes concernées, pollution, risques d'aggravation, problème grave de santé publique ou de sécurité, etc.). Le renforcement des moyens techniques et humains s'appuie sur les capacités locales.</p>		
Communication avec les usagers	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif de communication « PALOM@ » : 25 000 appels/h, mail et SMS Affichage dans les communes Communications pédagogiques et pour la presse locale Réseaux sociaux CPO Liste des clients sensibles dès les 6 premiers mois 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> L'outil RING développé par la société lyonnaise CEDRALIS : le canal majoritairement utilisé est le téléphone, mais aussi les mails et les sms. CEDRALIS met à disposition sa base de contacts, laquelle puise sa source à l'intérieur des pages blanches et pages jaunes, elles-mêmes alimentées grâce aux bases des sites marchands. Cette solution est capable d'effectuer 30 000 appels téléphoniques en une heure. La solution de gestion des flux (KIAMO) permet d'enregistrer un message incident qui ne sera diffusé qu'aux abonnés appelant d'un secteur géographique déterminé 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Outil de téléalrte GEDICOM : contacter simultanément 90 000 usagers par SMS, mail ou téléphone Réunions publiques, porte à porte, information spécifique des usagers sensibles
Communication avec la Collectivité	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Crise mineure : mail, téléphone, visioconférence Crise majeure : salle de crise au CPO ou dans les locaux de la Direction Exploitation avec toutes les parties prenantes 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Interlocuteur unique pour la collectivité (communication entrante et sortante) C'est le niveau direction sollicité par l'encadrement intermédiaire qui communique avec les 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Concertation avec la Collectivité et sous la responsabilité du Directeur d'agence secondé par le référent local Assistance des experts techniques reconnus par les

				organismes concernés en cas de crise		services de tutelle et le service de communication si nécessaire
Autres	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Plan de Continuité d'Activité (PCA) au niveau national pour assurer la continuité de service en cas de situations exceptionnelles. C'est ce PCA qui a été déclenché lors du confinement du printemps 2020 lors de la crise COVID19. Système d'alerte prédictif connecté aux stations météorologiques pour anticiper les événements à risque (tempêtes, orages, inondations) : TELVENT. Le système TELVENT informe le CPO à partir de l'analyse en temps réel des données Météo France. 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Les moyens lourds du groupe STURNO sont mobilisables en cas de crise en renfort des moyens propres de STGS 	TS7	<ul style="list-style-type: none"> Appui juridique et administratif : assistance si nécessaire du service juridique pour la gestion des sinistres, contentieux et assurances.
Appréciation						

→ Appréciation Continuité de service

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Organisation de l'astreinte	Mobilisation du personnel sous 30 min maximum ; délais proposés réalistes et adaptés.	Mobilisation du personnel sous 45 min, le personnel mobilisable est plus faible que les autres candidats et le délai de déploiement du groupe électrogène est plus long.	Mobilisation du personnel sous 30 min maximum avec des agents déployés en fonction du type d'intervention.
Gestion de crise	Modalités de gestion de crise correctes et adaptées au service	Modalités de gestion de crise correctes et adaptées au service	Modalités de gestion de crise correctes et adaptées au service
Appréciation Continuité de service	Continuité de service correcte	Continuité de service correcte, mais certains délais sont plus longs	Continuité de service correcte

2.2.2. Relation à l'utilisateur

CONTACT CLIENT	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Accueil physique	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accueil physique RDV à domicile pour une question clientèle ou technique sur une plage horaire 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Accueil physique sur la commune le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00. Le site est accessible aux personnes en situation de handicap RDV à domicile sous 3 jours sur une plage horaire de 2 heures pour tout problème ne pouvant être résolu par téléphone 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accueil physique RDV à domicile si besoin
Site internet	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 3 espaces du site Internet de la SAUR : eau dans ma commune, espace personnel et espace public (sous réserve de facturer les deux services) Paiement, factures, réclamations 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Site internet d'information et de sensibilisation avec mise à disposition du règlement de service 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Agence clientèle TSME (Tout Sur Mon Eau) : solde du compte, factures, paiement, suivi consommations, prise de RDV et réclamations
Centre d'appels téléphoniques	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Appels consommateurs : du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption Appels dépannage : 24h/24 et 7j/7 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 8 heures à 18 heures les jours ouvrés du lundi au vendredi puis basculement sur l'astreinte de 18h à 8h du samedi au dimanche et les jours fériés Astreinte 24h/24 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Centre de relation Client (CRC) : du lundi au vendredi de 8h à 19h sans interruption, le samedi matin de 8h à 13h Le reste pris en charge par l'astreinte 24h/24 et 7j/7
Autres	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Numéro de téléphone spécifique pour la prise de Rdv noté sur les courriers 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Pack communication pour les nouveaux abonnés/usagers : bonnes pratiques dans le Guide de l'abonné
Appréciation						

DELAIS DE REPONSE	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Plage horaire RDV	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 4h (pour les interventions non techniques) Pour les interventions techniques, le RDV à heure exacte est privilégié 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 2h 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 2h
Urgence signalée par l'utilisateur	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 30 min 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 60 min 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 30 min
Réponse à un courrier	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 8j-15j si enquête terrain 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 8j ouvrés 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 8j ouvrés
Réponse à un e-mail	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 48h 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 5 jours ouvrés 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 2j ouvrés
Devis pour branchement neuf	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 8j après RDV sur place 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 8j après RDV sur place 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 8j après RDV sur place
Réalisation d'un branchement neuf	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 15 jours après réception DICT et autorisations administratives 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 15 jours après réception DICT et autorisations administratives 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> 15 jours après réception DICT et autorisations administratives
Appréciation						

Le candidat SAUR prévoit une attente plus longue pour obtenir un RDV, alors que le candidat STGS prévoit un délai d'intervention plus long après une urgence signalée par l'utilisateur.

Le candidat STGS prévoit un délai plus long pour la réponse à un e-mail par rapport aux deux autres candidats.

ACCESSIBILITE DU SERVICE	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Facilité des démarches	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Site Internet, téléphone, application mobile Référents dédiés selon thématiques ; impayés, réclamations, branchements... 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Proximité : Accueil client situé sur la commune de GOURIN 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Accès multicanal (téléphone/web avec TMSE/application smartphone TSME/mail/courrier)
Gestion des impayés	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Relance, Mise en demeure, dernier avis, transmission de l'impayé à un cabinet de recouvrement 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Recouvrement géré par le délégataire eau potable dans le cadre de la convention, ce qui n'est pas acceptable du fait de la responsabilité du délégataire de l'assainissement de recouvrer sa part et celle de la Commune au titre de l'assainissement (le candidat a d'ailleurs ajouté lors des négociations un montant pour pertes sur créances irrécouvrables) 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Système d'information clientèle ODYSSEE SUEZ intervient pour le recouvrement de la facture d'assainissement. Délais de paiement : 15 j à réception de la facture / 1ère relance + 10 jours / Mise en demeure : + 10 jours. A expiration de ces délais, collaboration avec les services sociaux locaux
Clients en situation de handicap	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Clients non-voyants ou mal voyants : factures en caractères agrandis ou en braille selon leur choix Handicap auditif : services d'interprètes en ligne Accueil physique d'Auray accessible aux clients en situation de handicap 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Le site est accessible aux personnes en situation de handicap. Pour les usagers ne pouvant se déplacer : rendez-vous à domicile sous 3 jours sur une plage horaire de 2 heures pour tout problème ne pouvant être résolu par téléphone. 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Clients non-voyants ou mal voyants : principaux documents en caractères agrandis ou en braille avec HandiCapZéro Handicap auditif : service de mise en relation avec les conseillers clientèle grâce à la solution ACCEO Centre d'appel dédié
Appréciation						

COMMUNICATION AUPRES DES USAGERS	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
En cas de travaux programmés	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Sur site Internet : eau dans ma commune Distribution de flyer dans les boîtes à lettre des usagers concernés 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Communication vis-à-vis des usagers au minimum 48 heures avant le démarrage des travaux par une information dans les boîtes aux lettres des usagers et halls d'immeuble, un affichage en mairie ou une communication sur le site internet. 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de branchement : RDV pour un devis puis réception du devis sous 8 jours ouvrés, date de chantier prise sous 30 jours après obtention des autorisations administratives puis confirmation de la date par courrier et SMS si le client le souhaite Travaux VRD : panneaux d'affichage, journal municipal, mailing, affichage dans les commerces de proximité, campagne d'appels téléphoniques, diffusion par voie de presse... Les usagers seront informés 15 jours avant le début des travaux
En cas d'incidents	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Sur site Internet : eau dans ma commune Distribution de flyer dans les boîtes à lettre des usagers concernés 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> L'outil RING : le téléphone, mais aussi les mails et les sms. - L'outil de gestion des flux (KIAMO), qui permet d'enregistrer un message incident qui ne sera diffusé qu'aux abonnés appelant d'un secteur géographique déterminé (le plus souvent à partir du code postal). 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Logiciel de communication de masse
Sensibilisation	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Sur site internet : eau dans ma commune 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Organisation 1 fois par an d'un atelier avec le partenaire Identit' 	TS8	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des scolaires à la démarche de protection de la

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Courrier joint à la facture : possible d'effectuer des campagnes personnalisées par courrier sur différentes thématiques avec la facture d'eau sous réserve que le délégataire de l'eau en soit d'accord sans surcoût ▪ Distribution de flyer dans les boites à lettre des usagers concernés ▪ Exemple : sensibilisation de l'interdiction de jeter les lingettes dans le WC 	<p>Terre basé en Bretagne sur des thèmes en lien avec l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'une journée de découverte par an pour visiter la station d'épuration : mise à disposition d'un agent de STGS pour accompagner la visite et assurer la sécurité 	<p>ressource et des milieux récepteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visites de la station d'épuration ▪ Organisation pour le compte et aux côtés de la Collectivité d'opérations de relation presse locales qui mettront en valeur les investissements sur le service de l'assainissement, les métiers de l'eau, les travaux engagés et relayeront les messages pédagogiques auprès du grand public
Appréciation			

Le candidat SUEZ prévoit une sensibilisation des scolaires.

→ Appréciation Relation à l'utilisateur

ANALYSE DE L'ÉLÉMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Contact client	Modalités de contact client correctes	Modalités de contact client correctes	Modalités de contact client correctes
Délais de réponse	Délais de réponse corrects	Délais de réponse corrects, excepté pour l'urgence signalée par les usagers Les délais pour la réponse à un e-mail sont plus longs que les deux autres candidats.	Délais de réponse corrects
Accessibilité du service	Service adapté aux clients en situation de handicap	La gestion des impayés est effectuée par le délégataire eau potable.	Service adapté aux clients en situation de handicap
Communication auprès des usagers	Modalités de communication correctes	Modalités de communication correctes	Modalités de communication correctes avec sensibilisation des scolaires
Appréciation Relation à l'utilisateur	Relation à l'utilisateur correcte	Relation à l'utilisateur correcte, excepté pour les délais de réponse après une urgence signalée par l'utilisateur et de réponse à un e-mail. La gestion des impayés est effectuée par le délégataire eau potable.	Relation à l'utilisateur évoluée avec la sensibilisation des scolaires

2.2.3. Gouvernance et suivi du contrat

TRANSPARENCE DES DONNEES	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Accès aux données	TS9	<ul style="list-style-type: none"> Accès aux données du service sous forme libre, données brutes, données mise en forme (tDB, histogrammes) et données cartographiées, via l'extranet (accès sécurisé par mot de passe) 	TS9	<ul style="list-style-type: none"> EXTRANET avec GED et accès aux applications SIG, PANORAMA, GMAO suivi des interventions (res'eau et Maestr'eau), mise en place sous 6 mois après le démarrage du contrat. 	TS9	<ul style="list-style-type: none"> Extranet sécurisé Tout Sur Mes Services Accès aux analyses de suivi réglementaires, supervision des installations, aux données d'exploitation
Rapports	TS9	<ul style="list-style-type: none"> RAD Tableau de bord 	TS9	<ul style="list-style-type: none"> RAD Tableau de bord 	TS9	<ul style="list-style-type: none"> RAD (données pour RPQS au 30/04 de chaque année) Compte rendu semestriel sous forme de tableau de bord
Appréciation						

Les trois candidats proposent un accès aux données sécurisé avec les données brutes et le suivi d'analyses réglementaires.

CONTROLE DE DELEGATAIRE	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Réunion de suivi	TS9	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'exploitation : 2 fois par an Réunion annuelle de présentation du RAD 	TS9	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'exploitation : semestrielle (trimestrielle la première année du contrat) Réunion annuelle de présentation du RAD 	TS9	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'exploitation : semestrielle (a minima) Présentation annuelle du RAD
Comité de pilotage	TS9	<ul style="list-style-type: none"> Réunion trimestrielle 	TS9	<ul style="list-style-type: none"> Réunion annuelle 	TS9	<ul style="list-style-type: none"> Réunion annuelle
Appréciation						

Le candidat STGS prévoit plus de réunions (fréquence semestrielle mais trimestrielle la première année du contrat) que les deux autres candidats (fréquence semestrielle).

Le candidat SAUR prévoit un comité de pilotage à raison de 4 par an, alors que les deux autres candidats ne prévoient seulement un comité de pilotage par an.

→ Appréciation Gouvernance et suivi du contrat

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Transparence des données	Accès aux données en temps réel et sécurisé	Accès aux données en temps réel et sécurisé	Accès aux données en temps réel et sécurisé
Contrôle du Délégué	Suivi régulier, avec des réunions trimestrielles du comité de pilotage	Suivi régulier, avec des réunions semestrielles (trimestrielles la première année du contrat)	Suivi annuel correct avec des réunions semestrielles
Appréciation Gouvernance et suivi du contrat	Modalité de gouvernance et de suivi du contrat adaptée permettant un service transparent avec une fréquence de réunion très régulière	Modalité de gouvernance et de suivi du contrat adaptée permettant un service transparent avec une fréquence de réunion très régulière	Modalité de gouvernance et de suivi du contrat correctes permettant un service transparent avec une fréquence de réunion correcte

2.2.4. Synthèse critère n°2

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Continuité de service	Continuité de service correcte	Continuité de service correcte, mais certains délais sont plus longs	Continuité de service correcte
Relation à l'utilisateur	Relation à l'utilisateur correcte, excepté pour les délais de réponse de prise de RDV	Relation à l'utilisateur correcte, excepté pour les délais de réponse après une urgence signalée par l'utilisateur et de réponse à un e-mail. La gestion des impayés est effectuée par le délégataire eau potable.	Relation à l'utilisateur évoluée avec la sensibilisation des scolaires
Gouvernance et suivi	Modalité de gouvernance et de suivi du contrat adaptée permettant un service transparent avec une fréquence de réunion très régulière	Modalité de gouvernance et de suivi du contrat adaptée permettant un service transparent avec une fréquence de réunion très régulière	Modalité de gouvernance et de suivi du contrat correctes permettant un service transparent avec une fréquence de réunion correcte
Appréciation critère n°2	Offre proposant une qualité de service sur la continuité de service et une gouvernance et un suivi du contrat correct	Offre proposant une qualité de service sur la continuité de service et une gouvernance et un suivi du contrat correct, mais certains délais sont longs	Offre proposant une qualité de service sur la continuité de service et une gouvernance et un suivi du contrat correct

2.3. Critère n°3 : Valeur technique

2.3.1. Performance du réseau

EAUX CLAIRES PARASITES (ECP)		SAUR	STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Diminution des ECP	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'objectif chiffré pour la diminution des ECP Installation de 3 sondes de sectorisation (au BPU) pour la diminution des ECP 	Mém. p.18	<ul style="list-style-type: none"> Investigations et analyses des temps de pompage sur les postes de relèvement Pas d'objectif chiffré pour la diminution des ECP 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement précis
Diagnostic permanent	Mém. p.6	<ul style="list-style-type: none"> <u>Diag 360°</u> : A partir du suivi permanent du fonctionnement des postes de relevage, de points de mesures de débits spécifiques de réseaux, de la pluviométrie et du niveau des nappes (réalisé annuellement à partir de 2025) Le Diagnostic Eaux Claires Parasites est réalisé chaque année à l'échelle de chaque bassin versant de poste avec la proportion respective des ECP d'infiltration et des ECP de captage. Le suivi se concrétise sous la forme de graphes, tableaux et fait partie intégrante du rapport de diagnostic permanent. 	Mém. p.16	<ul style="list-style-type: none"> <u>Diagnostic permanent</u> : Identifier les bassins versants vulnérables à l'infiltration et estimer les fluctuations des ECP permanentes en fonction du niveau de la nappe. Identifier les bassins versants sujets à des raccordements d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et de quantifier précisément sur chaque bassin versant les surfaces mal raccordées. Optimiser les programmes d'actions en les ciblant prioritairement sur les secteurs les plus impactés Evaluer régulièrement l'impact des travaux entrepris les années antérieures vis-à-vis de la réduction des ECP en tenant compte du niveau de la nappe et de la pluviométrie 	Mém. p.10	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic permanent effectué grâce à la sectorisation du réseau (voir section « Sectorisation du réseau »)

		<ul style="list-style-type: none"> L'objectif est de comparer les gains obtenus d'une année sur l'autre et de mettre à jour le plan d'action pour l'année suivante. 				
Sectorisation de la collecte		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de 3 débitmètres sur le réseau gravitaire pour la recherche des ECP (au BPU, déclenché sur commande de la Collectivité) 		<ul style="list-style-type: none"> Après analyse des données du DCE par un expert hydraulique : les débitmètres en place sur les PR permettent de réaliser cette sectorisation. (les PR non équipés étant des PR avec faible débit) Pour chacun des réseaux de collecte, un synoptique simplifié du réseau est élaboré, ainsi qu'un schéma par zone de collecte de postes réalisé à partir du SIG de la Collectivité. 	Mém. p.10	<ul style="list-style-type: none"> <u>La sectorisation du réseau à partir de plusieurs données d'entrée :</u> <ul style="list-style-type: none"> La mesure de débit en entrée des stations d'épuration ; La mesure de débit sur les postes des pompes équipés ; En estimant le débit entrant dans les autres postes télésurveillés, et significatifs pour la sectorisation, grâce aux méthodes de calcul métier intégrée dans l'outil AQUACALC®. Cet outil permet d'évaluer les débits entrant dans les postes à partir : <ul style="list-style-type: none"> Des enregistrements précis des états marches - arrêts des pompes ; De la géométrie des bâches et des cotes de marche et arrêt, qui permettent de connaître avec précision le volume de marnage qui lui n'évolue pas dans le temps ; La prise en compte des possibles marches en simultané des pompes le cas échéant.

Etalonnage des pompes	Mém. p.6	<ul style="list-style-type: none"> A calibrer le débit de chaque pompe de relèvement la première année du contrat 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement
ITV	Mém. p.9	<ul style="list-style-type: none"> 1000 ml du réseau gravitaire par an, soit environ 18,5 % du gravitaire sur la durée du contrat 	Mém. p.16	<ul style="list-style-type: none"> 400 ml par an avec hydrocurage préalable 	Mém. p.4	<ul style="list-style-type: none"> 400 ml par an, soit 1,09% du linéaire de réseau par an
Contrôle des branchements	Mém. p.8	<ul style="list-style-type: none"> 20 contrôles de branchements par an, au colorant 	Mém. p.18	<ul style="list-style-type: none"> 15 contrôles de branchements existants par an, au colorant 	Mém. p.11	<ul style="list-style-type: none"> 10 contrôles de branchements au colorant par an (hors branchements neufs et ventes immobilières)
Tests à la fumée	Mém. p.8	<ul style="list-style-type: none"> 40 % du linéaire de réseau gravitaire du périmètre du contrat, soit 13,2 km sur la durée du contrat (2,2 km/an) 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement
Appréciation						

Aucun candidat ne propose d'engagement précis, et notamment chiffré, sur la réduction des ECP. Pour le candidat SUEZ, la méthode AQUACALC est moins précise pour les postes de petit volume. Le candidat SAUR prévoit une méthodologie très complète et adaptée au service, qui permet d'évaluer l'efficacité des travaux de réhabilitation des réseaux qui seront engagés par la Commune à l'issue de son schéma directeur.

POINTS NOIRS	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Curage préventif du réseau	Mém. p.15	<ul style="list-style-type: none"> En complément du curage nécessaire avant les ITV : réalisation de 6 % de curage chaque année, donc 12,0 km de curage préventif sur la durée du contrat. Le curage du réseau est assorti d'une mise à jour du SIG et du suivi sur plan des curages réalisés. 	Mém. p.16	<ul style="list-style-type: none"> Environ 6 % du linéaire par an, soit 2 200 ml de réseau par an 	Mém. p.4	<ul style="list-style-type: none"> 5% du linéaire de réseau par an soit 1 835 ml de réseau par an

Suivi des points noirs	TS1	<ul style="list-style-type: none"> Curage des points noirs réalisé chaque année (compris dans le linéaire de curage préventif) Les points noirs sont les suivants : rue de la Libération, rue Joseph Le Fur et rue de Pré Logé 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> 2 curages préventifs par an par points noirs (compris dans le linéaire de curage préventif) 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> Au besoin et à minima 1 curage/an (compris dans le linéaire de curage préventif)
Appréciation						

HYDROGÈNE SULFURÉ	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Curage préventif des PR	Mém. p.18	<ul style="list-style-type: none"> A minima 1 curage/an pour les petits postes, 2 curage/an pour Pré Jacques et Pré Logé et selon besoin 	Mém. p.19	<ul style="list-style-type: none"> 1 fois par an avec un camion hydrocureur, 2 fois sur le poste du Pré Logé et de Guerneach 	Mém. p.5	<ul style="list-style-type: none"> Les postes seront curés au minimum 1 fois par an
Curage des déversoirs d'orage et bassins tampons	TS1	<ul style="list-style-type: none"> Curage des déversoirs chaque année : Pré Logé Curage des bassins tampons chaque année : impasse du Pré Logé 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> 1 curage/an pour le déversoir d'orage au poste de relèvement pré logé 1 curage par an pour le bassin tampon 	Mém. p.5	<ul style="list-style-type: none"> Les déversoirs et bassins tampons seront curés chaque fois que nécessaire et au minimum 1 fois par an.
Campagne de suivi	TS1	<ul style="list-style-type: none"> <u>H₂S</u> : Réalisation d'une étude théorique du risque sulfure sur l'ensemble du territoire (exutoire des 7 PR) Une campagne de mesure H₂S sur l'ensemble des exutoires Un diagnostic du génie civil sur l'ensemble des exutoires Définition d'un plan d'action portant sur le fonctionnement des 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic H₂S sur l'ensemble des PR la première année. Maintien du suivi sur les PR ou il y a une présence récurrente de H₂S. Identification des points sensibles du réseau durant les 3 premiers mois du contrat par détection de la présence de H₂S. Ensuite, sur ces points sensibles, il propose de réaliser 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance, 4 fois par an, par la mesure d' H₂S (phase gazeuse) sur les différents PR sensibles du réseau d'assainissement et suivi patrimonial dans la GMAO. (PR Pré Loge identifié comme sensible à ce jour)

		traitements en place + des actions à mettre en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi annuel : 1 campagne H₂S entre juillet et septembre à l'exutoire des PR ayant des soucis de corrosion avec remise des rapports à la collectivité 		un suivi mensuel de la quantité de H ₂ S présent sur les points sensibles durant 1 an et à la suite de ce suivi poussé, il proposera un plan d'action à la collectivité. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un suivi trimestriel sera ensuite maintenu sur les points sensibles tant que persistera la présence de l'H₂S. 		
Traitement	TS1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement du charbon de la désodorisation du poste Pré Logé dès que nécessaire. 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de traitement 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de traitement
Appréciation						

Le candidat SAUR prévoit le renouvellement du charbon de la désodorisation du poste Pré Logé.

AUTRE ENTRETIEN DU RESEAU	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Mise à niveau des tampons	Mém. p.16	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à niveau des tampons à raison de 5 par an 	Projet de contrat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à niveau des tampons à raison de 5 par an 	Mém. p.4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à niveau de 5 cadres et tampons chaque année
Désobstructions	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'engagement 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 désobstructions par an 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'engagement
Dératisation	Mém. p.18	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application de raticide 2 fois par an au niveau des postes 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dératisation prévue 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 campagnes/an sur les postes, station et réseau si besoin
Appréciation						

INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
ICGPR	Mém. p.3	<ul style="list-style-type: none"> Porter l'indicateur à 108/120 dès le 1er janvier 2024 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> Porter l'indicateur à 109/120 dès 2023 si l'option sur le géoréférencement de classe A est activée Porter l'indicateur à 74/120 avec l'ITV prévue au contrat mais sans l'option de géoréférencement 	Mém. p.13	<ul style="list-style-type: none"> Un minimum de 75/120 sur l'ensemble du périmètre d'ici la fin du contrat <i>en cas de non prise en compte de l'option obligatoire du géoréférencement en classe A des ouvrages existants.</i> Un minimum de 100/120 sur l'ensemble du périmètre d'ici la fin du contrat <i>en cas de prise en compte de l'option obligatoire.</i>
Appréciation						

Le candidat SAUR prévoit de porter l'indicateur de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux à 108/120 dès 2024 alors que les deux autres candidats s'engagent sur une évolution de l'indicateur en fonction de l'activation du géoréférencement de classe A.

→ Appréciation Performance du réseau

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Eaux claires parasites	L'engagement est conforme au contrat avec 1000 ml du linéaire par an pour l'ITV (400 ml demandé au contrat) et les 20 contrôles de branchements par an. Mais il n'y a pas d'engagement précis sur la diminution des ECP.	L'engagement est conforme au contrat avec 400 ml du linéaire par an pour l'ITV et les 15 contrôles de branchements par an. Mais il n'y a pas d'engagement précis sur la diminution des ECP.	L'engagement est conforme au contrat avec 400 ml du linéaire par an pour l'ITV et les 10 contrôles de branchements par an. Mais il n'y a pas d'engagement précis sur la diminution des ECP.
Points noirs	Le curage préventif des points noirs est réalisé chaque année. Le curage préventif du réseau est conforme au projet de contrat (6% du linéaire au lieu des 5% demandé au contrat)	2 curages préventifs par an par points noirs et le curage préventif du réseau conforme au projet de contrat (6% du linéaire au lieu des 5% demandé au contrat)	Engagement conforme au contrat sur le curage préventif et sur le suivi des points noirs.
Hydrogène sulfuré	Engagement conforme au contrat, avec le curage des bassins tampons et déversoirs d'orage ainsi que le renouvellement du charbon de la désodorisation du PR Pré Logé	Engagement conforme au contrat avec le curage des bassins tampons et déversoirs d'orage	Engagement conforme au contrat avec le curage des bassins tampons et déversoirs d'orage
Autre entretien du réseau	Engagement conforme au contrat (mise à niveau des tampons et dératization)	Engagement conforme au contrat (mise à niveau des tampons et dératization prévue sans fréquence indiquée)	Engagement conforme au contrat (mise à niveau des tampons et dératization)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	L'ICGPR semble réaliste.	L'ICGPR semble peu réaliste même avec le géoréférencement de classe A dès 2023	L'ICGPR semble faible même avec le géoréférencement de classe A.
Appréciation Performance du réseau	Les contraintes du réseau sont appréhendées par le candidat, avec le curage des déversoirs et bassins d'orage notamment	Les contraintes du réseau sont appréhendées par le candidat	Les contraintes du réseau sont appréhendées par le candidat

2.3.2. Qualité des rejets et boues

- Rappel de la réglementation : **Autosurveillance (arrêté du 21 juillet 2015)** :

Station de traitement des eaux usées de capacité nominale < 120 kg DBO ₅ /j				
Capacité nominale (en kg DBO ₅ /j)	≤ 12	> 12 et ≤ 30	> 30 et ≤ 60	> 60 et < 120
Nombre de bilan 24h	0	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an

Station de traitement des eaux usées de capacité nominale ≥ 120 kg DBO ₅ /j								
Nombre d'analyses / an		Capacité nominale (en kg DBO ₅ /j)						
		≥ 120 et < 600	≥ 600 et < 1800	≥ 1800 et < 3000	≥ 3000 et < 6000	≥ 6000 et < 12000	≥ 12000 et < 18000	≥ 18000
En entrée et sortie	Débit	365	365	365	365	365	365	365
	pH	12	24	52	104	156	365	365
	MES	12	24	52	104	156	260	365
	DBO ₅	12	12	24	52	104	156	365
	DCO	12	24	52	104	156	260	365
	NTK	4	12	12	24	52	104	208
	NH ₄	4	12	12	24	52	104	208
	NO ₂	4	12	12	24	52	104	208
	NO ₃	4	12	12	24	52	104	208
P _{tot}	4	12	12	24	52	104	208	
En sortie	T°	12	24	52	104	156	365	365

Si la zone est sensible à l'eutrophisation, la fréquence de mesure des paramètres azote (NTK, NH₄ et NO₂) et phosphore (P_{tot}) varie pour les installations de capacités nominale ≥ 1800 kg DBO₅/j.

● **Action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) (Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000, renouvelée par la circulaire du 29 septembre 2010) :**

- 1^{ère} phase : recherche de micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées en 2018, 2022 puis tous les 6 ans (avant le 30 juin)
- 2^{ème} phase (si présence de micropolluants) : diagnostic amont de la STEU pour identifier les sources de micropolluants et prévoir un plan d'actions pour réduire ces émissions

→ Liste des installations concernées définie par arrêté préfectoral

ANALYSES	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Laboratoire	Mém. p.24	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laboratoire agréé COFRAC indépendant (AUREA) 	Mém. p.20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laboratoire agréé COFRAC indépendant (EUROFINS) 	Mém. p.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laboratoire agréé COFRAC indépendant (EUROFINS)
Autosurveillance	Mém. p.22	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisation du manuel d'autosurveillance de la station ▪ Réalisation de l'étude des risques et défaillances du système d'assainissement en 2023 ▪ Réalisation de contrôles par un prestataire extérieur sur l'ensemble de la chaîne de mesure (préleveurs, débitmètres) ▪ Contrôle mensuel des données fournies par les équipements de mesure ▪ Mandater un prestataire extérieur agréé pour le contrôle de la chaîne de mesure du dispositif d'autosurveillance sur les stations d'épuration du Guirzout ▪ Communication des non-conformités accessibles sur un registre sur site pour la Collectivité 	Mém. p.20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan annuel entrée-sortie réglementaire ▪ Les analyses d'autosurveillance sont consignées sur le cahier d'exploitation et pourront être mises à disposition de la collectivité tous les mois via la GED de l'extranet. Cette démarche n'est donc pas systématique pour le candidat. 	Mém. p.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction et mise à jour du manuel d'autosurveillance ▪ Rédaction de rapports conformes à la réglementation ▪ Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, 12 mesures annuelles sur les paramètres suivants : MES, DBO₅, DCO, NTK, NH₄, N-NO₂, N-NO₃, Pt. Le débit est mesuré tous les jours.

		<ul style="list-style-type: none"> 12 mesures annuelles (sur 2 points de prélèvements de la station) sur les paramètres suivants : MES, DBO₅, DCO, NTK, NH₄, N-NO₂, N-NO₃, Pt, les boues. Le débit est mesuré tous les jours. 				
Contrôle complémentaire	Mém. p.22	<ul style="list-style-type: none"> Mandater un prestataire extérieur agréé pour le contrôle de la chaîne de mesure du dispositif d'autosurveillance sur les stations d'épuration du Guirzout 	Mém. p.20	<ul style="list-style-type: none"> Test autocontrôle hebdomadaire : NH₄⁺, NO₃ et Pt 	Mém. p.4	<ul style="list-style-type: none"> A chaque passage sur la station : pH, température puis 52 mesures annuelles sur NH₄, NO₂, NO₃ et Pt
Suivi impact rejet en sortie de STEP	Mém. p.23	<ul style="list-style-type: none"> Plan analytique afin de conduire le pilotage des réglages de chaque installation de traitement : Le technicien d'exploitation procède deux à trois fois par semaine aux tests ammoniacque (NH₄), nitrate (NO₃), nitrite (NO₂), ortho-phosphate (PPO₄) et pH ainsi, il peut adapter le fonctionnement de la station d'épuration à la charge de pollution entrante, au aléas climatiques, etc... Il mesure également le taux de boues du bassin d'aération et leur décantation chaque semaine. 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> 3 points de suivi, 3 analyses en étiage et 1 en période de nappe haute Paramètres analysés (hebdomadaire) : O₂d, saturation en oxygène, température, pH, conductivité, MES, DCO, DBO₅, NTK, NH₄, NO₂, NO₃, Pt, PO₄, Chlorures, COD 	Mém. p.3	<ul style="list-style-type: none"> Bilans conformes à la réglementation du 21 juillet 2015
Appréciation						

Le candidat SAUR prévoit de mandater un prestataire extérieur pour le contrôle de la chaîne de mesure du dispositif d'autosurveillance sur la STEP. Le candidat STGS prévoit de mettre à disposition les analyses d'autosurveillance à la collectivité tous les mois ; cette démarche n'est donc pas systématique.

GESTION DES BOUES ET SOUS-PRODUITS	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Récupération et valorisation des boues	Mém. p.26	<ul style="list-style-type: none"> Valbé, filiale de la SAUR, pour la gestion et le suivi agronomique Epandage des boues après 1 an de stockage dans les lits plantés de roseaux Plan d'épandage de 120 hectares préparé pendant l'année 2024 Compostage des boues du périmètre si besoin sur le site SAUR de St Jean Brévelay (risque COVID, contexte plan d'épandage) 948 tonnes de boues brutes valorisés sur la durée du contrat Évacuation d'un lit en 2025 puis 1 évacuation d'un lit chaque année sur la fin du contrat (4 lits évacués sur les 8 sur la durée du contrat) SAUR s'engage à replanter des roseaux si la repousse n'atteignait pas les 5 plants au m² suite au curage d'un lit. Cette opération sera alors réalisée par l'ESAT de Plouay. 	Mém. p.21	<ul style="list-style-type: none"> Société SEDE qui assure le suivi agronomique des boues, l'enlèvement, le transport et l'épandage Epandage des boues après 1 an de repos dans les lits plantés de roseaux avant le curage effectif Plan d'épandage Curage et évacuation de 2 lits sur la durée du contrat Création d'un fonds de gestion des boues si le curage n'est 2 lits n'est pas nécessaire 	Mém. p.8	<ul style="list-style-type: none"> SUEZ Organique, filiale de SUEZ, pour la gestion et le suivi agronomique Epandage des boues après 1 an de repos dans les lits plantés Le plan d'épandage sera réalisé 8 mois avant le curage des lits. En cas de non-conformité des boues destinées à l'épandage agricole, envoi en compostage au niveau de la plateforme de compostage de Gourin. 640 m³ de boues évacuées et valorisées Curage de 2 lits sur la durée du contrat (2024 et 2027)
Traitement des refus de dégrillage	TS1	<ul style="list-style-type: none"> ECOSITE, enlèvement avec OM tous les deux mois 	Mém. p.20	<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement du refus de dégrillage si besoin lors des visites des installations 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> ARIA Environnement, enlèvement annuel ou biennuel. 2,15 T/an (PR et STEP)
Traitement des sables	TS1	<ul style="list-style-type: none"> Lavage des sables puis utilisés en remblai 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement 	TS1	<ul style="list-style-type: none"> ARIA Environnement pour les déchets de curage 15,2 T/an
Appréciation						

Le candidat SAUR prévoit beaucoup de curage de lits plantés de roseaux ; il s'engage donc à replanter des roseaux si la repousse n'atteignait pas les 5 plants au m² suite au curage d'un lit.

→ Appréciation Qualité des rejets et boues

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Analyses	Programme d'autosurveillance Conforme à la réglementation avec prestataire extérieur pour le contrôle de la chaîne de mesure du dispositif d'autosurveillance	Engagement conforme à la réglementation	Engagement conforme à la réglementation.
Gestion des boues et sous-produits	Engagement conforme, gestion des boues optimisées	Engagement conforme, mais le candidat avec un fonds de gestion des boues et l'année de réalisation du plan d'épandage précisée.	Engagement conforme
Appréciation Qualité des rejets et boues	Contrôle réglementaire, bonne gestion des boues, étude de défaillance prévue dans l'offre	Contrôle réglementaire prévu précisé, bonne gestion des boues	Contrôle réglementaire prévu, bonne gestion des boues

2.3.3. Renouvellements

GESTION DU PATRIMOINE	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Logiciel	TS6	<ul style="list-style-type: none"> « REZO+ », gestion et optimisation de la performance des réseaux 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Outil MAINTA et ArcGIS 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> MySIG et SAMI
Fonctionnalités	X	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat précise que son logiciel de gestion patrimoniale des réseaux (logiciel PHARE) détermine la criticité des canalisations à partir des données patrimoniales (structure du réseau), environnementales et des ITV. Les données patrimoniales comprennent l'âge (la vétusté) et la nature des matériaux de canalisation... 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des interventions sur réseaux programmées et non programmées, suivi des travaux de renouvellement pour MAINTA Suivi des inventaires : réseau et accessoires pour ArcGIS 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> SAMI : report des interventions sur le réseau Le logiciel permet : de consulter directement les fiches d'intervention qui sont attribuées pour la journée, consulter et renseigner le SIG, consulter les plans fournis par les autres exploitants de réseau, clôturer chaque intervention en temps réel (mention de la fin de l'opération et de tout commentaire nécessaire), et de recevoir de nouveaux ordres en temps réel dans la journée.
Appréciation						

Les trois candidats prévoient un logiciel de gestion du patrimoine avec le suivi des interventions ; celui du candidat SAUR permet d'analyser l'âge du réseau.

CONSTRUCTION DU PLAN DE GER	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Durée de vie des équipements	TS2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Branchements : non indiqué ▪ Pompes : 14 ans ▪ Moteurs de pompes : non indiqué ▪ Vannes : 23 ans ▪ Clapets : 23 ans ▪ Accessoires réseaux : non indiqué ▪ Débitmètres : 14 ans ▪ Sondes (pH, rédox, voile de boues) : 10 ans ▪ Equipements de télésurveillance/alarme/télégestion : 13 ans ▪ Armoires électriques : 20 ans ▪ Portail : 36 ans ▪ Robinetterie et tuyauterie : 23 ans 	TS2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Branchements : non indiqué ▪ Pompes : 15 ans ▪ Moteurs de pompes : 15 ans ▪ Vannes : 30 ans ▪ Clapets : 25 ans ▪ Accessoires réseaux : non indiqué ▪ Débitmètres : 15 ans ▪ Sondes (pH, rédox, voile de boues) : 12 ans ▪ Equipements de télésurveillance/alarme/télégestion : 12 ans ▪ Armoires électriques : 25 ans ▪ Portail : non indiqué ▪ Panier dégrilleur : 30 ans ▪ Compteur d'eau : 15 ans ▪ Poires de niveau : 12 ans 	TS2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Branchements : 10 ans ▪ Pompes : 10-16 ans ▪ Moteurs de pompes : 10 ans ▪ Vannes : 30 ans ▪ Clapets : 30 ans ▪ Accessoires réseaux : 10 ans ▪ Débitmètres : 15 ans ▪ Sondes (pH, rédox, voile de boues) : 12 ans ▪ Equipements de télésurveillance/alarme/télégestion : 12-15 ans ▪ Armoires électriques : 25 ans ▪ Portail : 30 ans ▪ Ballon anti-bélier : 14 ans
Prise de risques	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 opérations de renouvellement programmé sur les équipements sur l'ensemble de la durée du contrat (sur 180 équipements environ) ▪ 12 226 euros prévus pour le renouvellement programmé en moyenne chaque année 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 22 opérations de renouvellement programmé sur l'ensemble de la durée du contrat ▪ 11 025 euros prévus pour le renouvellement programmé en moyenne chaque année 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 opérations de renouvellement programmé sur l'ensemble de la durée du contrat ▪ 6 304 euros prévus pour le renouvellement programmé en moyenne chaque année
Appréciation						

Les candidats SUEZ et STGS proposent des durées de vie des équipements plus longues que le candidat SAUR : l'offre des deux premiers candidats verra un vieillissement du patrimoine plus important que celle du dernier candidat. Le candidat SUEZ prévoit un faible montant de renouvellements programmés prévus annuellement sur la durée du contrat.

PLAN DE GER	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Renouvellement fonctionnel	Mém. p.29	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de 7 830 euros sur l'ensemble de la durée du contrat ▪ Soit 1 305 euros par an 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de 4 200 euros sur l'ensemble de la durée du contrat ▪ Soit 700 euros par an 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de 14 365 euros sur la durée du contrat ▪ Soit 2 394 euros par an
Renouvellement programmé		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de 73 356 euros sur l'ensemble de la durée du contrat ▪ Soit 12 226 euros par an 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de 66 150 euros sur l'ensemble du contrat ▪ Soit 11 025 euros par an 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de 37 826 euros sur l'ensemble du contrat ▪ Soit 6 304 euros par an
Branchements	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BPU Branchement : 2 100 euros 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BPU Branchement : 2 035 euros 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BPU Branchement : 1 585 euros
Tampons	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 tampons par an : 2 528 euros 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 tampons par an : 2 500 euros 	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 tampons par an : 4 514 euros
Appréciation						

Le candidat STGS a fait le choix d'un renouvellement majoritairement programmé, qui devra donc être réalisé sur la durée du contrat mais avec un renouvellement fonctionnel plus faible que les deux autres candidats

Le BPU branchement du candidat SAUR est plus cher que les autres candidats, mais reste dans la fourchette actuelle de prix.

→ Appréciation Renouvellements

ANALYSE DE L'ÉLEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Gestion du patrimoine	Engagement conforme aux exigences.	Engagement conforme aux exigences.	Engagement conforme aux exigences.
Construction du plan de GER	Les durées de vie des équipements semblent cohérentes.	Les durées de vie des pompes, des débitmètres et des sondes sont élevées.	Les durées de vie des pompes, des débitmètres et des sondes sont élevées.
Plan de GER	La dotation de renouvellement privilégie le renouvellement programmé. Mais le montant du BPU branchement est légèrement plus élevé.	La dotation de renouvellement privilégie le renouvellement programmé. Mais la dotation pour le renouvellement fonctionnel semble faible.	La dotation de renouvellement privilégie le renouvellement programmé. Mais le candidat propose un montant cohérent pour le renouvellement fonctionnel
Appréciation Renouvellement	Gestion des renouvellements correcte. Les durées de vie des équipements sont cohérentes.	Gestion des renouvellements correcte. Les durées de vie des équipements sont élevées.	Gestion des renouvellements bonne. Les durées de vie des équipements sont élevées.

2.3.4. Investissements

INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS PROPOSES PAR LE CANDIDAT	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Relevé intégral des affleurants du réseau d'assainissement au GPS de classe A	TS3	<ul style="list-style-type: none"> Relevé de l'ensemble des affleurants du réseau d'assainissement EU et UN (regards, tabourets, vannes,...) en x, y, z et z' dès 2023 Montant : 13 946 euros 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement
Pose de panneaux pédagogiques	TS3	<ul style="list-style-type: none"> Pose de panneaux pédagogiques pour les visites du public ou des scolaires de la station dès 2023 Montant : 1 108 euros 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement
Panneaux photovoltaïques	TS3	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un tracker OKWind dans le but de produire de l'énergie solaire et diminuer ainsi la consommation EDF dès 2023 Pour un tracker de 117 m2, le candidat prévoit une production de 37 093 kWh/an Couverture de 22% des consommations de la station d'épuration pour 93,4% d'autoconsommation Montant : 4 846 euros 	TS3	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment technique d'une puissance de 4.5 kWc (12 panneaux photovoltaïques) pour une production de 5 000 kWh dès 2025 L'intégralité de la production sera consommée par la station d'épuration : leur mise en place permet bien de réaliser une économie d'énergie soutirée au réseau de distribution et permet une économie financière sur les couts d'exploitation Economie d'énergie de 17% sur l'énergie consommée par la STEP par 	X	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement

				la mise en place de la démarche de management énergétique ▪ Montant : 10 000 euros		
Sécurisation des PR	X	▪ Pas d'engagement	TS3	▪ Barres anti chutes sur les PR du Guirzout et PR du Guerneach dès 2023 ▪ Montant : 3 000 euros	X	▪ Pas d'engagement
Appréciation						

Le candidat SAUR propose des investissements cohérents avec une volonté de diminuer la consommation d'énergie mais devra préciser en quoi consiste le tracker OKWind et le lieu de son installation. Le candidat SUEZ ne propose aucun investissement, estimant que l'exploitation du système assainissement de Gourin ne nécessite pas de travaux supplémentaires ayant pour impact d'augmenter la facture des abonnés.

→ Appréciation Investissements

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Appréciation Investissements proposés par le adit	Engagement fort grâce au lever topographique des réseaux Il y a également la proposition de pose de panneaux pédagogiques sur la STEP et d'un tracker solaire.	Engagement fort grâce à la proposition de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment technique de la STEP et de la sécurisation des PR de Guirzout et de Guerneach.	Pas d'investissements proposés
Appréciation Investissements	Engagement fort sur les investissements	Engagement fort sur les investissements	Pas d'engagement

2.3.5. Modalités d'exploitation

MOYENS HUMAINS	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Effectif total	TS4	▪ 0,51 ETP	TS4	▪ 0,68 ETP	TS4	▪ 0,47 ETP
Collecte	TS4	▪ 0,21 ETP	TS4	▪ 0,21 ETP	TS4	▪ 0,06 ETP ▪ Le candidat prévoit 0,86 ETP avec les prestations de ses sous-traitants.
Traitement	TS4	▪ 0,17 ETP	TS4	▪ 0,32 ETP	TS4	▪ 0,18 ETP
Clientèle	TS4	▪ 0,06 ETP	TS4	▪ 0,03 ETP	TS4	▪ 0,14 ETP
Encadrement	TS4	▪ 0,05 ETP	TS4	▪ 0,08 ETP	TS4	▪ 0,09 ETP
Travaux	TS4	▪ 0,02 ETP	X	▪ Pas d'ETP prévu	X	▪ Pas d'ETP prévu
Appréciation						

Les candidats SUEZ et STGS ne prévoient pas d'ETP pour les travaux. Le candidat SUEZ prévoit un nombre d'ETP collecte faible, mais justifie cela en précisant qu'avec ses prestataires, l'ETP collecte est environ à 0,86 (le temps prévu pour les prestataires intervenant en complément de chaque candidat est alors compté en sous-traitance).

SOUS-TRAITANCE	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Curage des réseaux	TS4	<ul style="list-style-type: none"> HdeO (Theix) 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> Agent d'exploitation réseau 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> RIA Environnement (Brech)
ITV	TS4	<ul style="list-style-type: none"> HdeO (Theix) 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> Réalisée en interne 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> RIA Environnement (Brech)
Réparations des réseaux	TS4	<ul style="list-style-type: none"> Réalisées en interne 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> Réalisées en interne 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> HELLEC TP, située à Guéméné-sur-Scorff.
Traitement des boues	TS4	<ul style="list-style-type: none"> Transport et épandage : SARL Aufret Maurice (Anvenegen) Pelle curage boues : ETA LF JAFFRE (Langonnet) 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> Transport et épandage : SEDE Environnement à (Dol de Bretagne) Compostage : Stéphane Couvert (Comboulog) 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> SUEZ Organique
Espaces verts	TS4	<ul style="list-style-type: none"> Gilles BELIOT (Locmalo) 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> ESAT Saint Yves Kerlann (pressenti et ne peut être confirmé qu'une fois le contrat attribué) à Plouray 	TS4	<ul style="list-style-type: none"> L'atelier du paysage (Mellac)
Appréciation						

Le candidat STGS ne peut confirmer la sous-traitance des espaces verts à l'ESAT Saint Yves Kerlann qu'une fois le contrat attribué. Le candidat SUEZ précise recourir à l'entreprise Hellec TP pour les interventions de terrassement, y compris en astreinte. De ce fait, la coordination entre ce candidat et son sous-traitant en astreinte réclamerait une organisation fine, la continuité du service public étant fragilisée par l'intervention de deux entités..

ENTRETIEN COURANT ET MAINTENANCE	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Gestion des interventions	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Planification des interventions par PDI 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Logiciel MAINTA 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Centre de pilotage VISIO et logiciel V2
Télésurveillance	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Supervision par le logiciel GEREMI 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Logiciel PANORAMA 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Logiciel TOPKAPI
Visite de contrôle STEP	Mém. p.19	<ul style="list-style-type: none"> 3 fois par semaine sur la STE de Guirzout 	Mém. p.20	<ul style="list-style-type: none"> 3 fois par semaine sur la STEP de Guirzout 	Mém. p.6	<ul style="list-style-type: none"> 2 fois par semaine sur la STEP de Guirzout
Opérations de maintenance	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Opérations pré-enregistrées dans la GMAO 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Opérations pré-enregistrées dans la GMAO (MAINTA) 	TS6	<ul style="list-style-type: none"> Opérations pré-enregistrées dans la GMAO (MAXIMO)
Analyse des risques de défaillance	Mém. p.22	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude de défaillance du système d'assainissement en 2023 (STEP) 	Mém. p.12	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude de défaillance du système d'assainissement en 2023 (STEP) 	Mém. p.7	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude de défaillance du système d'assainissement dans les six premiers mois du contrat (STEP)
Appréciation						

Le candidat SUEZ prévoit 2 passages sur la STEP par semaine, contrairement à SAUR et STGS qui prévoient 3 passages par semaine.

→ Appréciation Modalités d'exploitation

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Moyens humains	Moyens humains conformes	Pas d'ETP travaux	ETP collecte faible sans les prestataires
Sous-traitance	Entreprises et missions identifiées	Entreprises et missions globalement identifiées	Entreprises et missions identifiées
Entretien courant et maintenance	Engagement conforme	Engagement conforme	Engagement conforme, mais seulement 2 visites de contrôle de la STEP par semaine
Appréciation Modalités d'exploitation	Modalités d'exploitation conformes	Pas de moyens humains travaux, exploitation conforme	Moyens humains collecte faible, exploitation conforme et des temps de visite moins fréquents

L'annexe 12 correspondant au plan d'entretien est analysé dans le paragraphe suivant.

Le candidat SAUR prévoit un plan d'entretien précis par type d'équipements notamment sur les stations d'épuration (motoréducteurs, tamiseur, compresseur d'air, pompes centrifugeuses immergées, pompes de surface, pompes doseuses, ventilation, groupe électrogène, variateurs, armoires électriques, tuyauterie et ballon anti-bélier, dégrilleur automatique) et actions de maintenance avec leur fréquence correspondante. Le candidat SUEZ prévoit un plan d'entretien moins détaillé, avec seulement les fréquences de passage (entretien et maintenance) sur les stations d'épuration, regards, postes de relèvement, déversoirs d'orage et dessableurs ainsi que les armoires électriques. Le candidat STGS prévoit son plan d'entretien et de maintenance en fonction de l'installation concerné (postes et stations d'épuration) avec les fréquences de contrôle et le temps moyen de maintenance.

2.3.6. Développement durable et actions sociales

DEVELOPPEMENT DURABLE	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Économies d'énergie	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la certification ISO 50 001 sur le périmètre Mise en œuvre de l'outil PURE Control de gestion de l'énergie (optimisation de la consommation d'énergie à la station d'épuration) : - 10 % de consommation énergétique, soit - 15 564 kWh/an sur la base d'une consommation annuelle de 155633 kWh. Mise en œuvre du tracker OKWind : production de 36 805 kmw/an soit 23,6 % sur la base d'une consommation annuelle de 155633 kWh. 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un système de management ISO 50001 assortie d'une certification. Mise en œuvre d'un plan d'action prévu dans le cadre de la norme Surveillance des ratios de performance (pour être alerté des dérives de consommation) Surveillance des données de facturation pour ajuster la puissance souscrite Mise en place de 12 panneaux solaires sur le site de la STEP pour 4.5 kWc pour une production de 5 000 kWh. L'intégralité de la production sera consommée par la station d'épuration. 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 50 001 dès le premier jour du contrat. Des pratiques d'exploitation et de gestion conformes à la norme Iso 50 001 dès le 1er jour du contrat sur la totalité du périmètre. Plan de renouvellement orienté vers la performance énergétique / Choix technique de renouvellement par une approche en "coût global" Mise en place d'un contrat énergie verte avec certification.
Économies d'eau	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Actions de sensibilisation auprès des usagers Intervention pédagogique en milieu scolaire. Visites de sites Mise en place de panneaux pédagogiques. Accompagnement dans les actions de la collectivité auprès du public. Campagne de communication collaborative sur la préservation du milieu naturel (affiches et stickers, contenu web, pochoirs de rue) 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier l'eau industrielle pour l'hydrocurage réalisé en sous traitance interne 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Un bulletin d'information semestriel "INF'EAU" pour informer et sensibiliser les administrés à la protection de la ressource en eau et des milieux récepteurs

Énergies renouvelables	TS5	▪ Production d'énergie solaire avec le tracker OKWind	TS5	▪ Production d'énergie solaire	Mém. p.6	▪ Pas d'engagement
Appréciation						

Le candidat SAUR prévoit 10 % d'économie d'énergie sur la STEP et prévoit la production de 36 085 Kwh d'énergie solaire. Le candidat SUEZ ne s'engage pas sur la production d'énergie renouvelable.

GESTION DU PERSONNEL	SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition
Recrutement	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Stagiaires, alternants, présence dans les forums : embauche d'un alternant sur le périmètre du contrat Recrutement en main d'œuvre locale : les publics concernés dans ce cadre sont les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires de minima sociaux, les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire, les travailleurs en situation de handicap, les personnes prises en charge par les structures d'insertion par l'activité économique, les personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé de professionnels de l'emploi ou de l'insertion 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement particulier 	Mém. p.26	<ul style="list-style-type: none"> L'alternance : l'accueil et la formation de personnes en contrat d'alternance (1 embauche d'alternant sur le périmètre) En 2021, 63 alternants ont été accueillis sur la région GDO et 30 étudiants ont pu réaliser un stage.
Insertion	TS5	<ul style="list-style-type: none"> 3% des effectifs sur SAUR France dédiés à l'insertion des personnes en handicap 125 heures/an travaillées dédiées à l'insertion, soit 17% 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Travailler avec l'ESAT Saint Yves Kerlann pour l'entretien de espaces verts 6% d'heures travaillées dédiées à l'insertion 	Mém. p.26	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap : TADEO, un outil pour faciliter l'intégration de personnes sourdes ou malentendantes Mission handicap SUEZ pour l'emploi de salariés bénéficiaires d'une RQTH, sous traitance durable et intérim d'insertion 4% d'heures travaillées dédiées à l'insertion
Formation	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Parcours de formation récapitulant les formations à suivre, en fonction du poste tenu, pour assurer, 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation établi et mis à jour en cours d'année 	Mém. p.26	<ul style="list-style-type: none"> Contrat d'alternance Tutorat en entreprise

	garantir et monter en compétences la personne recrutée <ul style="list-style-type: none"> 2,5 % de la masse salariale nationale, pas de minimum précisé dans le projet de contrat 		<ul style="list-style-type: none"> 2% de la masse salariale de l'entreprise, pas de minimum précisé dans le projet de contrat 		<ul style="list-style-type: none"> 4% de la masse salariale de l'entreprise, pas de minimum précisé dans le projet de contrat
Appréciation					

Le candidat SAUR ne s'engage pas sur le pourcentage d'heures travaillées dédiées à l'insertion (article 16.5 du projet de contrat).

POLITIQUE SOCIALE		SAUR		STGS		SUEZ Eau France	
	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	N° doc	Proposition	
Actions de solidarité/humanitaire	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de dotation SAUR Solidarités 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Financement de projet pour l'association forages MALI 	TS5	<ul style="list-style-type: none"> Programme Solidarité Eau, Association « Aquassistance » 	
Appréciation							

→ Appréciation Développement durable

ANALYSE DE L'ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Développement durable	Démarche environnementale forte avec le tracker OKWind et l'outil PureControl pour favoriser les économies d'énergie	Démarche environnementale forte avec les panneaux solaires et l'utilisation de l'eau industrielle pour l'hydrocurage réalisé en interne	Démarche environnementale correcte
Gestion du personnel	Modalités d'insertion à compléter (pas d'engagement sur le % des heures travaillées dédiées à l'insertion)	Pas d'engagement particulier sur le recrutement. Mais engagement sur l'insertion et la formation.	Engagement fort sur la formation (4% de la masse salariale de l'entreprise).
Politique sociale	Politique sociale correcte	Politique sociale correcte	Politique sociale correcte
Appréciation Développement durable	Démarche de développement durable correcte avec un nombre d'heures annuelles dédiées à l'insertion élevé	Démarche de développement durable correcte mais pas d'engagement sur le recrutement	Démarche de développement durable correcte

2.3.7. Synthèse critère n°3

ANALYSE PAR ELEMENT D'APPRECIATION	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
Performance du réseau	Les contraintes du réseau sont appréhendées par le candidat.	Les contraintes du réseau sont appréhendées par le candidat	Les contraintes du réseau sont appréhendées par le candidat
Qualité des rejets et boues	Contrôle réglementaire, bonne gestion des boues, étude de défaillance prévue dans l'offre	Contrôle réglementaire précisé, bonne gestion des boues	Contrôle réglementaire prévu, bonne gestion des boues
Renouvellements	Gestion des renouvellements correcte. Les durées de vie des équipements sont cohérentes.	Gestion des renouvellements correcte. Les durées de vie des équipements sont élevées.	Bonne gestion des renouvellements. Les durées de vie des équipements sont élevées.
Investissements proposés par le candidat	Engagement fort sur les investissements	Engagement fort sur les investissements	Pas d'engagement
Modalités d'exploitation	Modalités d'exploitation conformes	Pas de moyens humains travaux, exploitation conforme	Moyens humains collecte faible, exploitation conforme
Développement durable et actions sociales	Démarche de développement durable correcte avec un nombre d'heures annuelles dédiées à l'insertion élevé	Démarche de développement durable correcte mais pas d'engagement sur le recrutement	Démarche de développement durable correcte
Appréciation critère n°3	Le candidat respecte les engagements prévus au contrat	Le candidat respecte la plupart des engagements prévus au contrat	Le candidat respecte les engagements prévus au contrat mais il existe une prise de risque sur les travaux VRD et sur les durées de vie des équipements.

2.4. Synthèse générale

En synthèse, les 3 offres déposées ont été analysées au regard des 3 critères mentionnés au Règlement de la Consultation qui sont classés par ordre hiérarchique.

Pour rappel, il a été attribué une couleur à chaque offre en fonction de sa qualité pour chacun des critères de la plus intéressante à la moins satisfaisante. Le code couleur utilisé est le suivant :

Très bien	Bien	Moyen	Passable	Insatisfaisant	Non détaillé
-----------	------	-------	----------	----------------	--------------

L'analyse peut être résumée comme suit :

ANALYSE PAR CRITERE	SAUR	STGS	SUEZ EAU FRANCE
1. Valeur financière	Total des charges optimisé Dotation de renouvellement la plus forte Frais de structure élevés Abonnement faible Facture 80 m3 équivalente à Suez	Total des charges le plus faible Dotation de renouvellement intermédiaire Autres charges optimisées Abonnement faible Facture 80 m3 la plus élevée	Produits de traitement et énergie élevés Dotation de renouvellement la plus faible Autres charges optimisées
2. Qualité du service	Qualité de service correcte Relation à l'utilisateur correcte Fréquence de réunions supérieure	Certains délais de réponse sont longs La gestion des impayés est effectuée par le délégataire eau potable Fréquence de réunions supérieure	Qualité de service correcte Relation à l'utilisateur évoluée avec la sensibilisation des scolaires Fréquence de réunions supérieure
3. Valeur technique	1 km inspection caméra 6% curage préventif Durées de vie équipements cohérentes ICGPR réaliste Nombreux investissements proposés Modalités d'exploitation adaptées (y compris visite), nombre d'heures dédiées à l'insertion important	400 m inspection caméra 6% curage préventif Durées de vie équipements élevées ICGPR peu réaliste Quelques investissements proposés Pas d'équipe travaux dédiée Fréquence de visite adaptée	400 m inspection caméra 5% curage préventif Durées de vie équipements élevées ICGPR faible Pas d'investissement Sous-traitance accrue de certaines missions Fréquence de visite des installations moindre
Appréciation globale	Cette offre est la plus complète sur tous les critères	Le candidat propose une offre moins complète sur tous les critères.	Le candidat propose une offre complète sur la qualité du service.

3. Modifications du projet de contrat proposées

3.1. Modifications proposées par SAUR

Dans son offre finale, le candidat a proposé trois nouvelles adaptations contractuelles, acceptables.

18.7	Traitement et valorisation des boues et autres sous-produits	pas de mention sur le sujet	<p>Compte de gestion des boues</p> <p>Les opérations d'évacuation et de valorisation des boues relevant de cette catégorie sont effectuées par le Délégué en application du programme prévisionnel de valorisation indiqué ci-après.</p> <p>Pendant la vie du Contrat, la Collectivité et le Délégué pourront convenir d'adapter le planning de valorisation des boues.</p> <p>A partir de la deuxième année du Contrat, le solde de la dotation est calculé selon la formule suivante :</p> $SB_n = (DB_n - DBE_n) + SB_{n-1}$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SB est le solde du suivi financier des dépenses de valorisation des boues au 31 décembre de l'année N ; - SB_{n-1} est le solde du suivi financier des dépenses de valorisation des boues au 31 décembre de l'année N-1 ; - DB_n est le montant de la dotation pour l'année N ; - DBE_n est le montant découlant des volumes de boues effectivement valorisées pour l'année N <p>Si au cours d'un exercice, le Délégué constate qu'il risque d'engager des charges, au-delà de la dotation corrigée des éventuels reports antérieurs, il doit obtenir l'accord de la Collectivité pour engager les dépenses supplémentaires.</p> <p>Si au terme du Contrat le Délégué n'a pas engagé la totalité de la dotation cumulée sur la durée du Contrat, le solde est reversé à la Collectivité dans les trois mois.</p> <p>Pour permettre à la Collectivité de s'assurer que le montant de ces sommes est justifié, le financement des opérations d'évacuation et de valorisation des boues à la charge du Délégué est assuré pendant la durée du présent Contrat selon les principes contractuels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sommes nécessaires aux opérations d'évacuation et de valorisation des boues sont calculées sur la base du plan prévisionnel de valorisation proposé par le Délégué sur la durée du Contrat 	suite à l'échange avec la Collectivité	Acceptable
------	--	-----------------------------	--	--	------------

			<p>indiqué ci-dessous ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses effectives d'opérations d'évacuation et de valorisation des boues engagées par le Délégué sur l'année n sont calculées sur la base du volume réellement valorisé et le coût unitaire CUBn indiqué ci-dessous. - chaque année, à l'occasion de la remise du compte-rendu financier, le Délégué présente à la Collectivité un état des dotations et des dépenses d'opérations d'évacuation et de valorisation des boues depuis l'entrée en vigueur du Contrat 		
à définir	sujet du tracker	pas de mention sur le sujet	<p>a) Installation La Société Saur s'engage à installer un (1) tracker sur le site de la station d'épuration du Guirzout au plus tard le 30 juin 2023. Le descriptif des trackers figure en annexe. Saur sollicite les autorisations administratives nécessaires à l'implantation des trackers. A défaut d'obtention des autorisations avant le 31 mars 2023 le présent article sera considérée comme caduc</p> <p>b) Maintenance Pendant toute la durée du contrat, Saur prend à sa charge la maintenance des panneaux.</p> <p>c) Droits réels Conformément à l'article L 3132-2 du code de la commande publique, il est attribué à Saur des droits réels sur le tracker installé en application du présent article. Le tracker sera ainsi financé dans le cadre d'une convention de crédit-bail à conclure entre la Collectivité, Saur et un organisme de crédit-bail, d'une durée de six (6) ans, moyennant le versement par le crédit-preneur d'un loyer de trois mille cinq cent quatre (3 504) euros / an.</p>	suite à l'échange avec la Collectivité	Acceptable

			<p>preneur sont à la charge de Saur.</p> <p>Il est entendu que l'affectation des trackers au fonctionnement du service public est garantie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'interdiction faite au crédit-bailleur de céder les trackers, ou encore de consentir des suretés sur les trackers ; - L'interdiction faite au crédit-bailleur de céder les droits issus du contrat de crédit-bail à tout tiers qui n'aurait pas été agréé par la Collectivité ; - A l'expiration du présent contrat, la substitution de plein droit de la Collectivité dans les droits et obligations de Saur résultant du Crédit-bail ; - A l'expiration du contrat de crédit-bail, une option d'achat au profit de la Collectivité moyennant un euro symbolique. <p>La convention de crédit-bail sera rédigée en ce sens et sera annexée au présent contrat.</p>		
23.4	Modalités d'indexation du tarif de base	indice FSD2	changement de cet indice au profit de l'indice FD	Cet indice sera plus en votre faveur sur l'évolution des tarifs dans une période inflationniste importante	Acceptable

3.2. Modifications proposées par SUEZ Eau France

Le candidat ne propose pas de modifications au projet de contrat.

3.3. Modifications proposées par STGS

Les propositions du candidat STGS sont acceptables.

article 18,7	TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES ET AUTRES SOUS-PRODUITS	Le Délégué doit réaliser minimum 2 curages des lits de stockage des boues sur la durée du contrat. Le Délégué assure le traitement et la valorisation des boues ainsi que toutes les prestations qui en découlent (suivi agronomique, analyses, transport et épandage, chaulage des parcelles si nécessaire.....).	Le Délégué doit réaliser minimum 2 curages des lits de stockage des boues sur la durée du contrat. Le Délégué assure le traitement et la valorisation des boues ainsi que toutes les prestations qui en découlent (suivi agronomique, analyses, transport et épandage, chaulage des parcelles si nécessaire.....). Un fond de gestion des boues a bondé chaque année d'un montant de 3060 euros HT sera créé. S'il s'avérait non nécessaire de curer les lits, ce fonds pourrait être utilisé pour autre chose ou bien serait remboursé à la collectivité en fin de contrat.	Nous proposons la création d'un fond de gestion des boues qui pourra être géré comme un fond de travaux. En effet, la nécessité de d'avoir à vider deux lits durant la durée du contrat n'est pour nous pas certaine et dépendra de la charge arrivant à la station durant ces 6 années.	optimisation financière vis-à-vis de la collectivité
article 23,4	MODALITES D'INDEXATION DU TARIF DE BASE	La détermination des coefficients a, b, c et d est détaillée en annexe 5. La valeur des indices utilisée pour les calculs d'indexation est celle connue au 1er novembre de l'année n-1 pour application à partir du 1er janvier de l'année n. La valeur initiale des paramètres ci-dessus est celle connue au 1er juillet 2022 c'est-à-dire:	La détermination des coefficients a, b, c et d est détaillée en annexe 5. La valeur des indices utilisée pour les calculs d'indexation est celle connue au 1er novembre de l'année n-1 sauf pour l'indice 010534769 où la valeur utilisée est celle des 12 dernières valeurs connues au 1er novembre de l'année n-1, pour application à partir du 1er janvier de l'année n. La valeur initiale des paramètres ci-dessus est celle connue au 1er juillet 2022 sauf pour l'indice 010534769, où la valeur de référence est la moyenne des 12 dernières valeurs connues au 1er juillet 2022, c'est-à-dire:	La hausse brutale des prix de l'énergie et des matières premières consécutive à la crise en Ukraine et à l'arrêt de 50% du parc nucléaire français, vient aggraver une tendance amorcée depuis plusieurs mois avec la reprise post-pandémie. Le contrat prévoit une clause de révision de prix dont l'indice représentant l'énergie est le 10534769 ; Cet indice est calculé mensuellement en tenant compte de la tarification saisonnière de l'électricité ce qui provoque des variations significatives de la formule d'un mois sur l'autre mais aussi d'une année sur l'autre dans un sens comme dans l'autre. Afin d'éviter cet inconvénient, il conviendrait donc de retenir dans le calcul la valeur moyenne des douze dernières valeurs de cet indice 10534769 connues au 1er juillet 2022 pour la référence ou au 1er novembre de l'année n-1 pour la révision des prix.	

